

AGENCE D'ARCHITECTURE SUTTER & TAILLANDIER

CHÂTEAU
DE LA SALVETAT

31880 La Salvetat-Saint-Gilles

BILAN HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL

[novembre 2006]

RECHERCHES



ÉTUDES APPLIQUÉES

PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET FONCIER · ARCHIVES · MÉMOIRE · CULTURE



Le dossier d'étude se compose de trois parties réunies en un volume :

- le rapport proprement dit propose un historique de la propriété et une synthèse de l'évolution du site;
- une deuxième partie présente la chronologie complète des informations et données rassemblées, suivie du recueil de l'iconographie ancienne recensée (plans et vues) et d'un aperçu de l'état actuel du site;
- enfin, la troisième partie donne la liste des références et de l'ensemble des planches.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT

SYNTHÈSE	1
Historique de la propriété	2
Le château et ses abords	6
La parcelle n°AC-135	9

DEUXIÈME PARTIE : DOCUMENTS

CHRONOLOGIE	12
RECUEIL DE L'ICONOGRAPHIE	<i>PLANCHES</i>
Plans généraux du château et de ses abords	1-6
Vues anciennes du château et de ses dépendances	7-13
Reportage actuel	15-26

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

LISTE DES RÉFÉRENCES	34
LISTE DES PLANCHES	37



SYNTHÈSE

La mesure de protection prise en juin 2006 en faveur du château de La Salvetat pour son inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, accompagnée de la proposition de son classement, vient justement réparer le surprenant oubli dans lequel le monument était demeuré, en dépit de son indéniable intérêt historique et architectural. L'absence de toute étude historique consacrée jusqu'alors à ce domaine pourtant proche de Toulouse explique sans doute ce fait. Il est vrai que bien qu'il ait été possédé, aux XVIIe et XVIIIe siècles, par deux grandes familles parlementaires toulousaines, les Lombrail et les Reversat de Cèlès, les sources sont quasiment inexistantes, en tout cas difficilement repérables. Si les recherches menées pour la mise au point du présent rapport ont permis de lever certaines interrogations, seule une étude précise et de longue haleine permettra de mieux connaître le monument lui-même, par la confrontation des résultats de dépouillements à mener principalement dans les minutiers des notaires conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne et de relevés archéologiques précis. Toutefois, dès à présent, l'évolution de la propriété dans son ensemble est assez bien cernée depuis le début du XVIIIe siècle jusqu'aux modifications principalement apportées dans la seconde moitié du XXe siècle.

HISTORIQUE DE LA PROPRIÉTÉ

Selon une tradition historique qui demanderait à être précisée, La Salvetat [de "*sauveté*", village neuf]-Saint-Gilles fut fondée par Raymond IV de Saint-Gilles entre 1088, date de son accession au comté de Toulouse, et 1096, date de son départ pour la Terre sainte. Si l'on possède des mentions du village en 1194 et 1217, on ne connaît en revanche pas le nom de son seigneur avant la fin du XIVe siècle. L'analyse archéologique des parties les plus anciennes du château montre que celui-ci existait déjà autour de 1300.

Les Tournier

La plus ancienne famille seigneuriale mentionnée par les sources est celle des Tournier [ou Tornier], étudiée récemment par Mme Véronique Lamazou-Duplan. Essentiellement prospères dans la seconde moitié du XIVe siècle, ses membres ont bâti leur fortune sur le commerce de l'argent et certains accédèrent au Capitoulat. Un acte de vente du 26 janvier 1378 cite Gaillard Tournier en tant que seigneur de Launaguet et de La Salvetat-Saint-Gilles ; le père de celui-ci, Bertrand, avait été anobli en 1340. L'inventaire après décès du fils de Gaillard, prénommé Bertrand comme son grand-père et qui porte le titre de

"chevalier, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles", dressé en 1402-1403, comprend dans la liste de ses biens, le château-fort : "*fortalicium*". Ce lieu peu meublé ne constituait pas sa principale résidence, laquelle se trouvait dans le grand hôtel familial de Toulouse : l'"*hospicium magnum et paternale*".

Dès le milieu du XVe siècle, les Tournier semblent avoir perdu de leur superbe. Ainsi Antoine Tournier, neveu de Bertrand, dut-il vendre, le 5 septembre 1444, par autorité de justice, les droits sur la juridiction haute et basse de La Salvetat-Saint-Gilles à un marchand toulousain, Jacques Fresquet, moyennant cent livres tournoi. Mme Véronique Lamazou-Duplan les montre se débattant, au même moment, "*dans des ventes à réméré et des saisies*". De fait, les Tournier restèrent seigneurs directs du lieu ainsi que cela est mentionné dans deux actes de 1454 concernant cette fois Thomas Tournier.

Les Lamarche

Quelques années plus tard, le château et la seigneurie avaient changé de mains, sans que l'on connaisse les circonstances précises de cette mutation. Le 7 mars 1479, noble Guillaume de Lamarche, notaire, secrétaire du roi et greffier au Parlement, fit hommage de la seigneurie de La Salvetat-Saint-Gilles. C'est d'ailleurs à cette période, de septembre à novembre 1481, que le Parlement de Toulouse, fuyant la peste, tint ses séances à La Salvetat.

Les Rigaud

À son décès survenu avant 1498, Guillaume de Lamarche laissa ses biens à Baptiste, Étienne et Jean de Lamarche. C'est par le mariage de la sœur de celui-ci, Françoise de Lamarche, avec Arnaud Rigaud que le domaine de La Salvetat-Saint-Gilles passa à cette autre famille : le 23 octobre 1510, Jean Rigaud, fils d'Arnaud et de Françoise, prit possession de son héritage à la suite de la réception du testament de son grand-père maternel, Jean de Lamarche.

Après le décès de Jean Rigaud, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, entre 1530 et 1533, ses biens passèrent à son frère Arnaud, qui en dénombra la seigneurie et les terres en 1540. Arnaud Rigaud fut d'ailleurs enterré dans l'église de La Salvetat comme le précise, le 25 août 1551, le testament de sa veuve, Jacqueline de Voisins dans lequel elle désignait leur fils Jean Rigaud comme héritier. Mais ce dernier décéda peu après, entre 1554 et 1558, et le domaine passa à son cousin germain, également prénommé Jean. L'acte de mariage de ce second Jean Rigaud avec Louise de Verneuil en 1571 le présente comme "*seigneur de Vaudreuil, Auriac, Grefeuille, Gaudiez et La Salvetat-Saint-Gilles*". Il constitue aussi la dernière mention de la présence de cette famille à La Salvetat-Saint-Gilles.

Les Lombrail

Entre cette date et l'année 1644, on ignore dans quelles circonstances la seigneurie fut transmise aux Lombrail. Il est possible que cette mutation soit intervenue à l'extrême fin du XVe siècle entre

Jean Rigaud, décédé entre novembre 1592 et octobre 1595, et Jean Lombrail, bourgeois de Toulouse, capitoul en 1596. La principale campagne de travaux qui transforma la forteresse médiévale en château de plaisance pour les villégiatures toulousaines se situe précisément à cette époque, sans doute dans les premières années du XVII^e siècle.

Il est en revanche certain que le 25 février 1644, Pierre de Lombrail, conseiller au Parlement et seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, fit don à son fils Pierre-Louis de Lombrail, à l'occasion de son mariage avec Gabrielle de Nièpce, de cette seigneurie : "*et la terre et seigneurie de Salvetat avec ses appartenances et dépendances*" dont il se réservait cependant l'usufruit. Dans son testament du 7 février 1668, Pierre-Louis de Lombrail, aussi conseiller au Parlement de Toulouse, fit élire de sa sépulture dans l'église de La Salvetat et institua son épouse pour son héritière universelle.

Leur fils, Pierre de Lombrail, est cependant désigné dans un dénombrement de "*la place et communale de La Salvetat-Saint-Gilles*" du 14 novembre 1674 comme "*conseiller du roi en sa cour de Parlement de Toulouse et seul seigneur justicier haut moyen et bas, foncier et direct*" du lieu. Le 27 septembre 1682, il épousa Marie Dadvizard et, à cette occasion, sa mère, Gabrielle de Nièpce, lui céda la jouissance de la moitié de la terre de La Salvetat, se réservant l'autre partie.

Pour Pierre de Lombrail, cette propriété ne représentait sans doute qu'une résidence agreste puisqu'il vivait principalement à Toulouse où l'attachait sa charge de conseiller au Parlement ; son testament, le 24 décembre 1700, est bien daté de sa maison toulousaine. Après le décès de ce dernier en 1712, sa veuve, Marie Dadvizard, procéda au partage des biens entre leurs neuf enfants, le 26 mai 1723. Cet acte, rédigé dans le château seigneurial de La Salvetat, précise cependant qu'elle résidait ordinairement à Toulouse. On peut supposer que ce domaine échut alors à Joseph-Gabriel de Lombrail.

Les Reversat de Célès

Le 10 juin 1729, Joseph-Gabriel de Lombrail vendit "*la terre et seigneurie de La Salvetat*" à Nicolas de Reversat de Célès, conseiller et doyen du Parlement de Toulouse. Cet acte mentionne, entre autres, le château avec "*ses offices, enclos, bois, terres, prés, vignes, métairie, moulin à vent et forge*". En 1732, le nouveau seigneur fit exécuter par un arpenteur, le plan détaillé de la terre de la seigneurie de La Salvetat [Planches 1-2].

Si l'on ignore la date de son décès, on sait en revanche que Nicolas de Reversat de Célès testa le 18 janvier 1733 en faveur de son fils, Melchior-François de Reversat de Célès, qui prêta foi et hommage au roi pour cette seigneurie le 17 février 1741 puis en fit un long dénombrement le 10 avril 1764.

Melchior-François de Reversat de Célès mourut le 27 décembre 1772 dans son hôtel de Toulouse, laissant pour héritier universel son fils Pierre-Marie-Emmanuel, également conseiller au Parlement de Toulouse. Lui aussi fit dresser le plan général de son domaine, en 1784 ; malheureusement, cette série de sept planches coloriées inventoriée en 1994 par les Archives départementales de la Haute-Garonne comme faisant partie des Archives municipales de La Salvetat-Saint-Gilles, a depuis disparu. Son examen aurait permis de mieux cerner les modifications apportées au domaine durant le XVIIIe siècle, l'observation archéologique du château témoignant déjà d'une importante campagne de travaux sur le bâti.

La Révolution

Sous la Révolution, Pierre-Marie-Emmanuel de Reversat fut victime de son passé de parlementaire et condamné à mort puis guillotiné le 6 juillet 1794 place du Trône à Paris. Ses biens, confisqués, furent vendus par la direction des Domaines, le 11 ventôse an III [2 mars 1795] en une soixantaine de lots. Le plus important d'entre eux, n°826, adjugé 67 000 francs, concerne les "*château et dépendances*"; on ne dispose pas d'intitulé plus précis, les procès-verbaux d'estimation et d'adjudication ayant été détruits en 1942 dans un sinistre subi par les Archives départementales de la Haute-Garonne.

Le XIXe siècle

L'acquéreur de ce lot, Couderc, céda quelques années plus tard la propriété à la famille Teulade, sans doute à Ambroise, dont le fils, Jean-Baptiste, recueillit la succession en 1813. Les matrices cadastrales du XIXe siècle désignent bien les Teulade comme propriétaires des parcelles n°28 à n°32 et n°34 à n°37 du lieu-dit "*château*" [Planche 3]. Le partage de la succession de Jean-Baptiste Teulade, décédé en 1839, semble avoir placé le château de La Salvetat dans le lot dévolu à l'un de ses fils, Marc-François-Marie-Ernest Teulade, qui le légua, par son testament du 12 décembre 1883, à son neveu, Marc-Marie-Gabriel Teulade. L'acte de partage des biens de Jean-Baptiste Teulade, établi en 1852 et 1854, n'a pas été localisé par le notaire qui en conserve encore les minutes. Retrouvée, cette pièce permettrait vraisemblablement de se faire une idée du domaine au XIXe siècle ou du moins de l'usage qu'en faisaient ses propriétaires.

Ayant hérité de son oncle en 1892 et réuni "*exclusivement sur sa tête tous les droits quelconques ayant pu constituer l'avoir et le patrimoine de la famille Teulade et spécialement l'entière propriété du château de La Salvetat*", Marc-Marie-Gabriel s'en défit aussitôt, le 21 septembre 1895 au profit d'Eugénie Delbos, épouse de Jean Angrémy. Celle-ci n'ayant pu honorer les emprunts contractés pour cette acquisition, le domaine fut saisi et vendu aux enchères en 1900.

Le XXe siècle

Le cahier des charges dressé les 29 et 30 mai 1900 en vue de l'adjudication constitue le premier état des lieux détaillé du château

depuis les indications portées au XVIII^e siècle dans le dénombrement de 1764 et sur les plans de 1732 –relatifs toutefois seulement au domaine.

L'adjudicataire, Marguerite Mazars de Mazarin, celle-là même qui avait consenti un prêt à Madame Angrémy, passa déclaration de command le 3 novembre 1900 au profit d'Hippolyte Privat. Celui-ci devait mourir dans le château, le 3 septembre 1924. Les transformations que l'on peut constater en comparant les relevés réalisés en 1881 par Edmond Cabié [*Planches 7-9*] et les photographies du début du XX^e siècle [*Planches 10-11*] ont sans doute été réalisées pour Hippolyte Privat au tout début du XX^e siècle. La suppression de la toiture en pavillon de la tour escalière et son remplacement par une terrasse crénelée datent donc de ces années.

Douze ans après le décès d'Hippolyte Privat, sa veuve, qui demeurait encore au château, et ses trois enfants vendirent le domaine à Simone-Christine Jolidon, épouse d'Henri-Dominique-Albert-Roger-Marie de Pérignon. Deux semaines à peine après la signature de l'acte notarié, Madame de Pérignon recevait dans sa nouvelle demeure quelque deux cents membres de la Société des Toulousains de Toulouse en visite touristique, qui constatèrent que "*des travaux de restauration et d'aménagement*" étaient en cours. Six mois plus tard, le château changeait à nouveau de mains au profit de Jeanne-Alexandrine Lacaze. Le libellé de la désignation du bien s'achève par la mention "*que sont compris dans la présente vente le chauffage central et la salle de bains*". Tels étaient donc les aménagements de confort effectués par Madame de Pérignon mais suffisent-ils à expliquer la plus value, le prix de vente du domaine étant passé de cinquante mille francs le 20 mai 1936 à cent trente mille francs le 28 décembre ?

Le nouvel acquéreur, qui demeurait dans l'Hérault en 1936 et mourut à Béziers en 1958, n'habita probablement jamais La Salvetat-Saint-Gilles. L'acte de vente conclu par ses héritiers, le 5 novembre 1960, au bénéfice de Marie-Antoinette Gaillard, épouse de Maurice-Auguste Marty, stipule en outre qu'une partie des terres était affermée à un agriculteur de La Salvetat-Saint-Gilles, Pierre Dubosc.

Le 2 février 1994, Marie-Antoinette Gaillard, veuve de Maurice-Auguste Marty, fit donation de la nue-propriété du domaine à ses deux petits-enfants, Martine-Françoise-Marie de Laburthe et Bernard-Maurice-André de Laburthe, la désignation du bien était sans équivoque : "*une très vaste bâtisse dite "Le Château" en état de grand délabrement et de fissure, devenue inhabitable*".

LE CHÂTEAU ET SES ABORDS

Le château

Le château forme actuellement, autour d'une cour centrale, un quadrilatère d'environ trente mètres sur quinze. Ainsi qu'il apparaît immédiatement, la construction n'est pas homogène mais témoigne d'au moins trois campagnes de construction qui ont elles-mêmes sans doute fait l'objet de plusieurs aménagements.

L'aile Sud conserve les parties les plus anciennes, élevées autour de 1300 et caractérisées par une galerie supérieure, comportant des éléments actifs de tir, sur mâchicoulis en arcs brisés reposant sur des contreforts [Planche 18]. Si l'angle Sud-Ouest correspond encore à la construction primitive –quelques éléments de défense pour armes d'épaulé [Planche 22] montrent toutefois qu'il y eut également des remaniements, probablement au moment des guerres de religion–, cette aile, qui compte aujourd'hui cinq travées, devait se prolonger vers l'Est [Planche 18]. Elle fut recoupée vers la fin du XVIe siècle ou le début du XVIIe siècle lorsque l'on remania fortement la fortification médiévale. Celle-ci adopta alors l'essentiel de sa structure actuelle sous la forme de quatre ailes constituées de deux corps de logis reliés par deux longues galeries et loges superposées, autour de la cour centrale. Les étages étaient distribués par une grosse tour carrée qui conserve encore l'essentiel de son ancien escalier de menuiserie. La construction dut ensuite être mise au goût du jour au XVIIIe siècle, probablement par les Reversat de Célès, propriétaires à partir de 1729, comme en témoignent, entre autres, les ouvertures de la façade Nord [Planche 16] et les niches sur trompes de la façade Ouest [Planche 17]. Ainsi qu'on l'a signalé plus haut, une campagne de travaux a modifié l'aspect extérieur de la tour escalière, transformée en une sorte de faux donjon au début du XXe siècle [Planches 7-11].

Pour confirmer et compléter ce très bref résumé des grandes étapes de l'évolution du château, il sera nécessaire d'approfondir les recherches en archives ainsi que l'analyse archéologique du bâti. Les données sont cependant un peu moins lacunaires pour ce qui concerne le site sur lequel est implanté le château.

L' "enclos"

Au début du XVIIIe siècle, le cœur du domaine est précisément circonscrit, autour du château, sous le nom de l' "enclos". La feuille A du plan de 1732 représente à peu près exactement les limites des terres attachées directement au château, celles qui furent vendues en même temps que lui sous le n°826 en 1795, désigné alors comme "un château et dépendances", et qui sont demeurées quasiment inchangées jusqu'à la fin du XXe siècle en dépit du grand nombre de propriétaires successifs [Planche 1]. L'article 8 du dénombrement de 1764 décrit littéralement cet

ensemble : *"un château seigneurial avec une grande tour, offices, garenne, jardin, vivier, prés, terre et bois, tout en un enclos et attenant, au bas duquel enclos coule la rivière dite de l'Aussonnelle"*.

Posé stratégiquement sur une plateforme en limite de plateau, le château surplombe à l'Ouest et au Sud des à-pics boisés (*"la Garenne"*) qui descendent, à quelques dizaines de mètres en contrebas, au fond du vallon où coule la petite rivière de l'Aussonnelle. Le même article 8 situe au *"Levant la rue ou chemin..."* –actuelle avenue des Capitouls, vers la cour des communs et le village, où était pratiqué l'accès principal ; au *"Midi la place publique de devant l'église"* –actuel rond-point François-Mitterrand ; et au *"Septentrion le restant de mon enclos et terres à moi appartenant"* –le dégagement vers la campagne, au Nord.

Les façades Sud et Ouest de l'ancienne forteresse médiévale dominant toujours des terrains escarpés, plantés en bois qui ont constitué une garenne dans laquelle a été installée une glacière [Planche 2]. Côté Ouest toujours, le mur du château a été sur-épaissi et des niches aménagées au niveau de la terrasse d'où part une vue d'agrément plongeant sur le bois de la Garenne et l'horizon.

Du côté du village, à l'Est, se situait l'entrée du domaine. À partir du XVIIIe siècle, les documents permettent de confirmer cet accès, sans doute ménagé là dès l'origine. Le plan de cadastre du XIXe siècle situe bien à cet endroit l'entrée de la propriété, qui se pratiquait dans l'angle Sud-Est entre les bâtiments des communs [Planche 4]. Depuis la cour des communs, comprise entre la façade Est du château et la route de Pibrac –actuelle avenue des Capitouls–, un escalier disposé entre les deux pavillons subsistant permettait d'accéder à la terrasse d'où l'on pouvait, à pieds, rejoindre la façade principale tournée vers le Nord [Planche 19].

Devant la façade Nord et l'entrée du château, un pont dormant enjambe toujours les fossés secs. Au-delà, la vue s'étendait vers la campagne. Au début du XVIIIe siècle, le plan levé en 1732 peu après la cession du domaine par les Lombrail montre que ce vaste espace était encore borné par le mur du jardin potager [Planche 2]. Plus loin étaient plantées les vignes du Motha, entre le chemin et le versant du coteau descendant vers l'Aussonnelle. Comme l'a noté l'institutrice du village dans la Monographie communale rédigée en 1899 à la demande du Ministère de l'Instruction publique, les vignes constituaient encore à la fin du XIXe siècle la principale ressource agricole de La Salvetat-Saint-Gilles. En 1729, la vente du domaine comprenait *"enclos, bois, terres, prés, vignes..."* mais aussi *"les caves et vaisselles vinaïres"* ainsi que *"la récolte pendante"*, évaluée mille livres. Même possédé par des membres importants du Parlement de Toulouse, habité ou non par ses propriétaires, et bien que la vigne ait peut-être cessé d'être cultivée aux abords du château, –on n'en trouve plus au milieu du XIXe siècle que

sous le n°31 (section B) du cadastre [Planche 3] –, le domaine a conservé sa vocation agricole : en 1895 sont mentionnés "vivier, parc, terres labourables, bois, prés, sols, pâtures" ; en 1936, "le cheptel mort et vif attaché à ladite propriété et servant à son exploitation" ; en 1960 enfin, la propriété est dite "rurale" et la moitié des seize hectares qui la composent est affermée à un agriculteur.

Si les tenants des côtés Sud et Ouest n'ont, du fait même de la configuration du terrain, jamais été modifiés, il n'en est pas tout à fait de même des limites Est et Nord, qui ont subi le contrecoup, depuis le début des années 1960, de l'évolution urbaine générale.

En 1961, un échange de terrain entre le propriétaire et la Commune a permis à celle-ci de créer à l'emplacement de l'ancien vivier et des communs longeant l'actuelle avenue des Capitouls –ancienne route de Pibrac, D-82– un parking baptisé Place Jean-Jaurès [Planches 4-5 & 12-13]. Le portail d'entrée du domaine s'est trouvé ainsi reculé de quelques mètres ; mais, surtout, la voie d'accès pour les automobiles a désormais été reportée en avant du château, à l'extrémité Nord du parking.

En 1994, la vente de la parcelle n°51 à la société Foncier Conseil a autorisé la création d'un lotissement de neuf maisons à l'extrémité Nord-Est de la propriété [Planches 6 & 14].

Ces aménagements, ainsi que l'élargissement de l'avenue des Capitouls, décidé en 1987, participent de l'évolution générale de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles, inaugurée, en 1957, par l'adoption d'un plan d'aménagement visant à urbaniser l'ancien village rural [Planche 5].

LA PARCELLE N°AC-135

La parcelle n°AC-135 [Planche 6], auparavant désignée sous le n°AC-50, est aisément identifiable sur les plans anciens représentant le domaine du château de La Salvetat-Saint-Gilles ainsi que dans les textes.

- = Les feuilles A et E du plan d'arpentage de 1732 la désignent en plan mais aussi littéralement : sur la feuille A, sous le "N°3 est le jardin avec ses allées dudit seigneur" [Planche 1]; sur la feuille E "allées – Jardin Potager" [Planche 2]. Les informations se complètent donc et sous le terme d'"allées", il faut comprendre, non pas les allées d'un jardin régulier mais celles séparant les carrés d'un potager.
- = Dans l'article 8 du dénombrement de 1764, il convient de la deviner sous le nom de "jardin", sans doute toujours dans le sens de "Jardin Potager", comme précédemment.

= Sur le plan cadastral de 1832, elle porte le n°36 (section B) ; tout au long du XIXe siècle, les matrices désignent la nature du sol en tant que "terres".

= Dans le cahier des charges dressé en vue de l'adjudication de 1900, la parcelle n°36 (section B) apparaît à l'article 11 qui renseigne sur la nature de la désignation précédente : "*Une pièce de terre nature labourable portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°36 même section B du plan, lieudit au Château, de contenance de 1 hectare 86 ares 60 centiares*". La contenance correspond bien à celle actuelle, compte tenu de l'emplacement réservé le long de l'avenue des Capitouls.

= En 1960 enfin, on peut supposer que cette parcelle était comprise dans les terrains affermés qui représentaient huit hectares sur les seize que comptait le domaine, en considérant logiquement que ni le coteau boisé ni le château ne devaient faire partie de cette location.

Entre l'"état Lombrail", auquel correspond vraisemblablement le plan de 1732 levé peu après la vente de 1729, et l'"état Reversat", que l'on devine à travers le plan cadastral de 1832, se situe très certainement l'évolution la plus marquante du domaine. Les transformations opérées au XVIIIe siècle –et dont témoignent notamment les façades Nord et Ouest du château– se sont sans doute accompagnées d'un aménagement paysager, du seul côté où celui-ci était possible, à savoir côté Nord. En dépit de l'altération de la feuille E, le plan de 1732 fait clairement apparaître que le "*Jardin Potager*" était clos de murs qui fermaient totalement la terrasse sur laquelle est assis le château, les murs se prolongeant jusqu'à la limite du coteau boisé. Si le plan cadastral de 1832 délimite toujours l'actuelle parcelle AC-135 –alors n°36 (section B)–, il ne signale plus de murs de clôture pour cette parcelle. En revanche, l'aile des communs perpendiculaire au chemin –actuelle avenue des Capitouls–, déjà perceptible sur le plan de 1732 ne masque plus, désormais, la vue vers le Nord depuis le château. On peut supposer qu'à la fin du XVIIIe siècle, comme cela se pratiquait couramment, on a aménagé, devant la façade Nord remise au goût du jour, une manière de "*perspective végétale*", consistant en prairies, pâtures etc. et reconstruit l'aile des communs perpendiculaire à la route suffisamment en retrait pour dégager la façade Nord et la nouvelle perspective. Pour vérifier cette hypothèse, il suffirait vraisemblablement de retrouver la série de plans de 1784 dont il a été parlé plus haut...

La cession du domaine sous la Révolution a sans doute précipité résolument la destination agricole des terres situées au Nord du château. On sait encore trop peu de choses sur la propriété Teulade au cours du XIXe siècle mais il est certain que, à partir de 1832, l'actuelle parcelle n°AC-135 a toujours été désignée, sous le n°36, comme

contenant des terres, vraisemblablement encore en culture en 1960. À cette date, les communs construits perpendiculairement à la route n'existaient déjà plus. L'autre aile des communs fut détruite peu après pour l'aménagement du parking.

Conclusion

En raison même de sa situation topographique en bordure de plateau et de la persistance de la vocation agricole du domaine, l'enclos du château de La Salvetat n'a sans doute jamais été doté d'un véritable parc. Le potager ordonnancé existant au début du XVIIIe siècle a vraisemblablement été supprimé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et remplacé, d'abord par une prairie puis très rapidement, du fait de la vente révolutionnaire, par des terres de culture. L'urbanisation de la commune depuis la seconde moitié du XXe siècle a progressivement rogné les limites du domaine côté Nord et côté Est. Aujourd'hui, la préservation du nouveau Monument Historique et sa mise en valeur au milieu d'un environnement en évolution passent par la redéfinition d'un nouvel enclos.



CHRONOLOGIE

Première mention de La Salvetat

5 janvier 1194

Confirmation par le roi des libertés de La Salvetat concédées à Raymond VI comte de Toulouse.

[Archives nationales, JJ 21]

1217

Mention de La Salvetat ["près de Tolosa"] dans l'*Histoire de la guerre des Albigeois*.

[Cl. DEVIC & J. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, Toulouse, 1879, t. VIII, c. 151-152]

Le domaine de La Salvetat-Saint-Gilles sous l'Ancien Régime

La propriété de la famille Tournier

+ Gaillard Tournier
+ Bertrand Tournier
+ Antoine Tournier
+ Thomas Tournier

26 janvier 1378

Acte de vente mentionnant Gaillard Tournier, chevalier, seigneur de Launaguet et de La Salvetat-Saint-Gilles.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, E 915, cité par André Navelle, 1995, t. X p. 135]

1402-1403

Inventaire après décès des biens de noble Bertrand Tournier, chevalier, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, Parmi ses nombreuses demeures est cité le château ["*fortalicium*"] à La Salvetat-Saint-Gilles, qui ne contient que peu de mobilier.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 5897 ; Véronique Lamazou-Duplan, 2002, p. 43-45]

5 septembre 1444

Vente par autorité de justice de la juridiction haute et basse de La Salvetat-Saint-Gilles, par noble Antoine Tournier, seigneur de Launaguet, à Jacques Fresquet, marchand à Toulouse, moyennant 100 livres tournoi.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 4468, f° 50-51]

8 mai 1454

Acte entre noble Thomas Tournier, seigneur direct de La Salvetat-Saint-Gilles, et Mathieu Pillot.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 9811, f° 1v°-3v°]

4 novembre 1454

Acte entre noble Thomas Tournier, seigneur direct de La Salvetat-Saint-Gilles, et Mathieu Pillot.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 9811, f° 21-22]

La propriété de la famille de Lamarche

+ Guillaume de Lamarche, notaire, secrétaire du roi et greffier au Parlement
+ Baptiste, Étienne et Jean de Lamarche

7 mars 1479

Hommage de noble Guillaume de Lamarche, écuyer, notaire, secrétaire du roi et greffier au Parlement, au comte de l'Isle-Jourdain, pour la seigneurie de La Salvetat-Saint-Gilles.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 5042, cité par André Navelle, 1995, t. VI p. 69-70]

Septembre – 12 novembre 1481

Le Parlement tient son siège au château de La Salvetat, en raison de la peste qui sévit à Toulouse.

"[...] le parlement de Toulouse, fuyant la peste de ville en ville, vint siéger au château de La Salvetat de la mi-septembre au 12 novembre

[...]" :

[Léon Dutil, *La Haute-Garonne et sa région. Géographie historique*, t. II, "Localités", Paris-Toulouse, 1929]

Avant 1498

Décès de Guillaume de Lamarche. La seigneurie passe à Baptiste, Étienne et Jean de Lamarche.

[André Navelle, 1995, t. VI p. 69-70]

19 avril 1510

Acte de location de Jean de Lamarche, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 2806, cité par André Navelle, 1995, t. IX p. 769-70]

La propriété de la famille Rigaud

+ Arnaud Rigaud, père
+ Jean Rigaud, fils du précédent
+ Arnaud Rigaud, jeune, frère du précédent, époux de Jacquette de Voisins
+ Jean Rigaud, fils des précédents
+ Jean Rigaud, fils d'Arnaud Rigaud, père

2 novembre 1510

Prise de possession de La Salvetat-Saint-Gilles par noble Arnaud Rigaud, époux de noble Françoise de La Marche, sœur et héritière de noble Jean de La Marche.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 2806, cité par André Navelle, 1995, t. IX p. 79]

18 décembre 1510

Arnaud Rigaud, co-seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, et Baptiste de La Marche créent le juge de La Salvetat-Saint-Gilles.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 1293, cité par André Navelle, 1995, t. IX p. 79-81]

23 décembre 1510

Nouvelle prise de possession de La Salvetat-Saint-Gilles par noble Jean Rigaud fils de noble Arnaud Rigaud, à la suite de la réception du testament de Jean de La Marche, son grand-père maternel, qui l'avait nommé héritier de ce bien.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 2806, cité par André Navelle, 1995, t. IX p. 79-81]

1530-1533

Décès de Jean Rigaud, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles. La seigneurie passe à son frère Arnaud Rigaud, jeune, fils d'Arnaud Rigaud et de Françoise de La Marche.

[André Navelle, 1995, t. IX p. 79-81]

20 mai 1533

Procuration de noble Arnaud Rigaud, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, à noble Arnaud Rigaud, seigneur d'Aigrefeuille, son père.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 9774bis, cité par André Navelle, 1995, t. IX p. 79-81]

1540

Dénombrement d'Arnaud Rigaud pour la terre de La Salvetat-Saint-Gilles.

"De la liasse des hommages et dénombrements de terres et seigneuries assises dans les enclaves de la sénéchaussée de Toulouse, cotée n°15 de l'armoire 4 en 4 paquets et du paquet B f°368 étant dans la chambre des archives du roi en la trésorerie de Toulouse a été tiré par abrégé le dénombrement suivant :

Arnaud Rigaud, écuyer, dénombre en l'année 1540 la terre et seigneurie de La Salvetat-Saint-Gilles avec justice haute, moyenne et basse, moitié de ladite seigneurie assise dans l'enclave de la sénéchaussée de Toulouse et l'autre moitié dans la sénéchaussée d'Armagnac sous l'albergement annuel de 50 sous tournois pour la moitié assise dans la sénéchaussée de Toulouse, payée par les habitants dudit lieu par ancienne convenance".

[Archives départementales de la Haute-Garonne, II-174, p. 441]

3 janvier 1546

Contrat de mariage de noble Arnaud Rigaud, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, avec noble Jacquette de Voisins.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 1372, cité par André Navelle, 1995, t. IX p. 79-81]

25 août 1551

Testament de Jacquette de Voisins, veuve de noble Arnaud Rigaud, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles,, inhumée à l'église Saint-Gilles de La Salvetat, aux côtés de son époux. Son héritier est Jean Rigaud, son fils.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 11868, n°13207, cité par André Navelle, 1995, t. IX p. 79-81]

1554-1558

Décès de Jean Rigaud, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, fils d'Arnaud Rigaud, jeune, et de Jacquette de Voisins.

[André Navelle, 1995, t. IX p. 79-81]

1571

Mariage de Jean de Rigaud, fils d'Arnaud Rigaud, père, et de Françoise de La Marche, avec Louise de Verneuil. Jean de Rigaud est dit seigneur de Vaudreuil, Auriac, Greffeuille, Gaudiez et La Salvetat-Saint-Gilles.

[André Navelle, 1995, t. IX p. 83]

1574

"Discours au roi du comportement de ses sujets..." par le seigneur de Fourquevaux mentionnant l'occupation de La Salvetat par les Protestants.

[Cl. DEVIC & J. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, Toulouse, 1879, t. XII, c. 1069]

Novembre 1592-octobre 1595

Décès de Jean de Rigaud.

[André Navelle, 1995, t. IX p. 83]

La propriété de la famille de Lombrail

- + Jean Lombrail, bourgeois, capitoul en 1596
- + Pierre-Louis de Lombrail, fils du précédent, conseiller au Parlement de Toulouse
- + Pierre de Lombrail, fils du précédent, conseiller au Parlement de Toulouse
- + Joseph-Gabriel de Lombrail, fils du précédent, conseiller au Parlement de Toulouse

25 février 1644

Acte de mariage entre Pierre-Louis de Lombrail, conseiller au Parlement de Toulouse, fils de Pierre de Lombrail, conseiller au Parlement, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, et de Françoise de Paule, et Gabrielle de Nièpce.

"[...] et aussi convient qu'en faveur et contemplation dudit mariage, ledit seigneur de Lombrail, père nommé, [donne à] Pierre-Louis de Lombrail son fils, la moitié de tout et chacun ses biens conformément au pacte de mariage d'entre ledit sieur de Lombrail père et ladite damoiselle Françoise de Paule du dix-septième de mars 1609 retenu par Me François Poisson, notaire à Toulouse, le vingt-sixième mars 1628, pour être ladite moitié de tout et chacun ses biens jouir par son fils après son décès, franche et quitte de toutes charges, dans laquelle moitié ledit sieur de Lombrail père entend comprendre l'office de conseiller en ladite cour dont ledit sieur son fils est pourvu, ensemble une maison sise dans Toulouse selon sa condition, et la terre et seigneurie de Salvetat avec ses appartenances et dépendances, pour être jouie après son décès et de ladite damoiselle de Paule, sa femme [...]"

[Archives départementales de la Haute-Garonne, R 27, f°192-197]

10 mai 1651

Acte d'émancipation fait par Pierre de Lombrail, conseiller du roi, en faveur de Marie-Henriette de Lombrail, sa fille, âgée de vingt-huit ans, par conventions avec Pierre-Louis de Lombrail, seigneur de La Salvetat, conseiller au Parlement, son fils, devant Me Arnaud Dufaure, notaire à Toulouse.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, R 28 f°554v°-555v°]

7 février 1668

Testament de [Pierre-]Louis de Lombrail, conseiller au parlement de Toulouse.

"[...] Premièrement, je veux être enterré dans l'église paroissiale de La Salvetat-Saint-Gilles [...]"

J'institue mon héritière universelle et générale Dame Gabrielle de Niepce, ma très chère et bien aimée épouse [...]"

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 11846, n°5419-2]

14 novembre 1674

"Dénombrement de la place et communale de La Salvetat-Saint-Gilles".

"Premièrement [...] Messire Pierre de Lombrail, conseiller du roi en sa cour de parlement de Toulouse et seul seigneur justicier haut moyen et bas, foncier et direct [...]"

[Archives départementales de la Haute-Garonne, II-170, p. 1257]

27 septembre 1682

Contrat de mariage entre Messire Pierre de Lombrail, seigneur de La Salvetat, avec Marie Dadvizard, en présence de Gabrielle de Nièpce, sa mère, veuve de Pierre-Louis de Lombrail, devant Me François Foutier, notaire à Toulouse.

"[...] Plus en contemplation du mariage, ladite Dame de Nièpce relâche et délaisse en faveur dudit sieur de Lombrail son fils, la jouissance de la moitié de ladite terre de La Salvetat, se réservant la jouissance de l'autre moitié de ladite terre. [...]"

[Archives départementales de la Haute-Garonne, R 32, f°1v°-4]

24 décembre 1700

"Testament de Messire Pierre de Lombrail, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, Le Pujoulet et autres places, conseiller au Parlement de Toulouse, ouvert le dixième décembre 1712 suivant le verbal d'ouverture reçu par moi Maignac, notaire à Toulouse".

"[...] Je veux que Joseph-Gabriel de Lombrail, mon fils aîné, soit mon héritier [...]
Fait à Toulouse dans ma maison".

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 11846, n°5419-1]

1712

Décès de Pierre de Lombrail, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles.

[Cité dans de dépôt du testament du 24 décembre 1700, Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 11846, n°5419-1]

6 juin 1720

Constitution de rente par Marie Dadvizard, veuve de Pierre de Lombrail, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles et conseiller au Parlement de Toulouse, devant Me Gardeil, notaire à Toulouse.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 4200]

2 mai 1723

Reconnaissance de dette de Marie Dadvizard, veuve de Pierre de Lombrail, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles et conseiller au Parlement de Toulouse, devant Me Rieux, notaire à Toulouse.

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 10930]

26 mai 1723

Donation de tous ses biens par neuvièmes à ses enfants par Marie Dadvizard, veuve de Pierre de Lombrail, devant Me Barrès, notaire à La Salvetat.

[Cité dans l'acte de vente du 10 juin 1729, Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 6093]

23 juillet 1723

Insinuation de la donation faite le 26 mai 1723 par Marie Dadvizard, veuve de Pierre de Lombrail, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles et conseiller au Parlement de Toulouse, au profit de ses enfants, devant Me Barrès, notaire à La Salvetat.

"Sachent tous présents et à venir que ce jour d'hui vingt-sixième mai 1723, après-midi, au lieu de La Salvetat-Saint-Gilles, viguerie, diocèse et sénéchaussée de Toulouse, et dans le château seigneurial dudit lieu [...] par-devant nous, notaire royal et témoins bas-nommés, a été constituée en personne Dame Marie Dadvizard, veuve de Messire Pierre de Lombrail, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur dudit La Salvetat et autres places, habitante de ladite ville de Toulouse, étant de présent au présent lieu de La Salvetat, [...]"

[Archives départementales de la Haute-Garonne, C 34, f°397v°-398v°]

La propriété de la famille Reversat de Célès

- + Nicolas de Reversat de Célès, conseiller au Parlement de Toulouse
- + Melchior-François de Reversat de Célès, fils du précédent, conseiller au Parlement de Toulouse
- + Pierre-Marie-Emmanuel de Reversat de Célès, seigneur de Marsac, fils du précédent, conseiller au Parlement de Toulouse

10 juin 1729

Vente de la terre et seigneurie de La Salvetat par Joseph-Gabriel de Lombrail, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, à Nicolas Reversat de Célès, conseiller et doyen du Parlement de Toulouse, devant Me Payan, notaire à Toulouse.

"Par-devant nous avocat en Parlement, notaire de Toulouse, personnellement établi Messire Joseph-Gabriel de Lombrail, seigneur de La Salvetat et Le Pujoulet, habitant de Toulouse, lequel tant en qualité de donataire contractuel que d'héritier par bénéfice d'inventaire de défunt Messire Pierre de Lombrail, seigneur de La Salvetat, conseiller au Parlement de Toulouse, son père, [...] a vendu purement et irrévocablement à Messire Nicolas de Reversat de Célès, conseiller et doyen du Parlement de Toulouse, ici présent et acceptant, savoir est la terre et seigneurie haute, moyenne et basse du lieu de La Salvetat-Saint-Gilles, située dans le diocèse et sénéchaussée de Toulouse, avec toutes ses dépendances, consistant en un château avec ses offices, enclos, bois, terres, prés, vignes,

métairie, moulin à vent et forge, ensemble à seigneurie directe et foncière de l'entière terre [...] ensemble les caves et vaisselles vinaires, et certains meubles et effets de ceux qui sont dans le château et dépendances dudit La Salvetat dont il a été dressé un état [...] laquelle vente est faite pour la somme de soixante-cinq mille livres savoir quinze cents livres pour le prix des caves, vaisselles vinaires et autres meubles, de mille livres pour le prix de la récolte pendante et des droits seigneuriaux de la présente année et les soixante-et-mille cinq cents livres restantes pour le prix de la seigneurie haute moyenne et basse, foncière et directe [...]

Et afin qu'il apparaisse à l'avenir [...] de l'état présent du château et bâtiments dépendants de ladite terre de La Salvetat, tant ledit seigneur de Célès que ledit sieur de Lombrail ont nommé respectivement Salvignol, charpentier de Toulouse, auquel ils ont donné pouvoir de procéder en seul et incessamment, sans formalité de justice ni prestation de serment, à la vérification et relation de l'état dudit château et bâtiment [...]" :

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 6093]

3 mars - 30 mai 1732

"Plan géométrique du moulon dans lequel est le château de La Salvetat Saint-Gilles, appartenant à messire de Célès, conseiller au parlement de Toulouse, seigneur dudit lieu de La Salvetat et autres places, dans lequel moulon est encore le terroir de la Courrège et la métairie appelée de Taure, chapitre premier ; contenant ledit moulon en corps 69 arpents 1 mezaillade 3 plants et un tiers de place.

Nous, Jean Blès, arpenteur juré des fonts du roi de la maîtrise de Toulouse, transféré à Villennes habitant de Castelnaud des Tretefous, certifions avoir procédé à l'arpentement général de l'entière terre du lieu de La Salvetat Saint-Gilles conformément à la police passée avec messire de Célès, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur dudit lieu de La Salvetat et autres places, le 23 du mois de février dernier 1732, lequel arpentement avons commencé le 3 du mois de mars de ladite année, suivant l'indication qui nous en a été faite par les indicateurs que ledit seigneur de Célès nous a fournis à cet effet. Laquelle entière terre confronte en corps du Levant déclinant au Midi, commençant à une pièce de terre des héritiers de Pierre Faure, forgeron du lieu de Plaisance qui va en pointe au long du chemin appelé de Mailhés, avec la juridiction dudit lieu de Plaisance, un fossé qui fait la division entre deux et un chemin public qu'on [...] entièrement dudit lieu de Plaisance à Lisle Jourdain, Midi ladite juridiction de Plaisance en suivant ledit chemin jusqu'à la rivière de Laussonnelle et de ladite rivière en suivant ledit chemin jusqu'à la juridiction de Léguevin, confronte avec la juridiction de Fontanilles, ledit chemin [...] allant dudit lieu de Plaisance à Lisle faisant la division entre deux. Du Couchant déclinant au Septentrion, confronte avec ladite juridiction de Léguevin, partout un fossé qui fait la division entre deux et encore dudit Couchant par le moyen d'un angle qui fait en descendant au long de ladite rivière de Laussonnelle vers le Septentrion jusqu'à ladite juridiction dudit Plaisance, confronte dudit Couchant avec les terres et près de la métairie de Lescalette, ladite rivière de Laussonnelle faisant la division entre deux, Septentrion avec ladite juridiction de Léguevin, bois, terres et près de ladite métairie de Lescalette, en descendant jusqu'à ladite rivière de Laussonnelle partout un fossé faisant la division entre deux, et encore dudit Septentrion [...] partie au [Levant ?], confronte en montant depuis ladite rivière de Laussonnelle vers ledit lieu de Plaisance avec la juridiction dudit Plaisance, un fossé qui va depuis ladite rivière jusqu'au bout du chemin appelé du Prat Long faisant la division entre deux, et en suivant ledit chemin du Prat Long qui fait aussi la division de la juridiction dudit Plaisance et de La Salvetat en descendant vers ledit lieu de Plaisance jusqu'à la pièce de terre qui est sur la main gauche qui va en pointe en descendant au long dudit chemin de Mailhés appartenant ladite pièce auxdits héritiers de Pierre Faure, contenant un arpent deux places, confrontant ladite pièce qui fait les confronts généraux dudit lieu de La Salvetat, du Septentrion avec la juridiction dudit Plaisance partie un fossé et un tertre faisant la division entre deux, et terre restantes des héritiers de Faure dans la juridiction dudit Plaisance sans fossé ni tertre entre deux, et avons trouvé contenir ladite terre de La Salvetat en total la quantité de 1006 arpents 3 places, l'arpent composé de 576 perches carrées de 14 [pans ?] de longueur chaque perche, mesure de Toulouse, ledit arpent divisé en quatre mezaillades, ladite mezaillade composée de 144 perches et ladite mezaillade divisée en 6 places et la place qu'on nomme entièrement perche est composée de 24 escats autrement perches carrées, fait et clos le 30e du mois de mai 1732.

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, PA 229A-H ; Planches 1-2]

18 janvier 1733

Testament de Nicolas de Reversat de Célés, devant Me Escoubié, notaire. Le domaine revient à son fils, Melchior-François de Reversat de Célés.

[Cité dans l'aveu du 10 avril 1764, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 1 C 3010]

17 février 1741

Foi et hommage au roi pour la seigneurie de La Salvetat-Saint-Gilles par Melchior-François de Reversat de Célés.

[Cité dans l'aveu du 10 avril 1764, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 1 C 3010]

10 avril 1764

Aveu et dénombrement par Melchior-François de Reversat de Célés, conseiller honoraire au Parlement de Toulouse, seigneur comte de Marsac, baron de Roquefort, seigneur de Poupas, Labriche, La Salvetat Saint-Gilles et autres places, devant les trésoriers généraux, chevaliers et grands voyers de France au bureau des finances et domaines de la généralité de Toulouse, pour raison de la terre et seigneurie de La Salvetat Saint-Gilles.

"[...] Premièrement, je suis seul seigneur, haut justicier, moyen et bas foncier et directe dans toute l'étendue de la juridiction et consulat de ladite seigneurie de La Salvetat Saint-Gilles qui a pour ses bornes et confrontations certaines du Levant en pointe et du Midi, la seigneurie de Plaisance, un fossé mairal entre deux faisant séparation des juridictions, dudit Midi encore ladite seigneurie de Plaisance et celle de Fontanilles, un grand chemin entre deux tirants dudit lieu de Plaisance à l'île Jourdain, du Couchant et du Septentrion la juridiction de Léguevin, un fossé mairal entre deux faisant aussi division des juridictions, dudit Couchant encore et du Septentrion la seigneurie de l'Escalete, le ruisseau de Laussonnelle entre deux faisant aussi division des juridictions, et encore dudit Septentrion la susdite seigneurie de Plaisance un chemin entre deux appelé le Prat Long faisant aussi division des juridictions et en tout ce qui est compris dans l'enceinte desdites bornes et limites de contenance de 1006 arpents ou environ. J'ai procureur juridictionnel, greffier, bayle, geôlier et autres officiers nécessaires pour l'administration et exercice de ladite justice et de les destituer si bon me semble.

[...]

8. Plus je possède noblement audit lieu de La Salvetat un château seigneurial avec une grande tour, offices, garenne, jardin, vivier, prés, terre et bois, tout en un enclos et attenant, au bas duquel enclos coule la rivière dite de Laussonnelle, sur laquelle il y avait anciennement un moulin à eau dont il ne reste que les mesures. Le tout de contenance de 7 arpents ou environ, confrontant en corps du Levant la rue ou chemin venant de Colomiers et de Tournefeuille, audit lieu de La Salvetat, du Midi la place publique de devant l'église, et le chemin de La Salvetat à Pujaudran, et le communal dudit lieu appelé la Corte, Couchant la rivière de Laussonnelle, et du Septentrion le restant de mon enclos et terres à moi appartenant.

9. Plus je possède noblement un moulin à vent, une tuilerie, une vigne appelée à Las Costes, bois et garenne, appelée à la tuilerie, vivier et pasteng, contenant 14 arpents et demi ou environ, confrontant du Levant le chemin de La Salvetat à Fonsorbes, Midi, vigne de Jean Laveran, terre des héritiers de Jean Cassera fossé ente deux, et pré noble de la tuilerie à Midi appartenant ci-après confronté, Couchant ledit pré de la tuilerie et le pré du Vezinau, noble aussi à Midi appartenant ci-après confronté, Couchant et Septentrion le pré des héritiers de Guillaume Jambert qu'ils tiennent en foi et hommage de moi, fossé entre deux, et le communal de La Salvetat où est l'église et cimetière dudit lieu.

10. De plus je possède noblement le pré appelé du moulin contenant 4 arpents 3 mezaillades ou environ au bas de mon enclos, confrontant du Levant mon verger et garenne dépendant de mon enclos du château, la rivière de Laussonnelle entre deux, Midi le communal de la baraque au-delà duquel sont les deux prés nobles à Midi appartenant l'un appelé Leprat Vezinau, et l'autre de la Tuilerie, du Couchant et du Septentrion en pointe, le fossé appelé Laussonnelle vieille, et lesdits deux prés nobles appelés Leprat Vezinau et de la Tuilerie, en contenance de 9 arpents ou environ, confrontant du Levant terres et vignes de plusieurs de mes emphytéotes du fief de Las Costes, terre des héritiers de Jean Castera, terres nobles à moi appartenantes dépendantes de la Tuilerie, et susdit fief de Las Costes. Ledit pré noble des héritiers de Guillaume Jambert qu'il tient en foi et hommage de moi, Midi pré de mademoiselle de Fourquevaux et pré ayant appartenu au sieur Pines, Couchant pré des héritiers du sieur Lacombe et dudit sieur Pines, Couchant et Septentrion le ruisseau de Laussonnelle faisant divers contours.

11. Plus je déclare tenir et posséder noblement comme dessus un bois taillis appelé le Grand Bois de La Salvetat contenant 60 arpents ou environ à ce compris une vigne appelée de L'Escalie, contenant 4 arpents, confronte le tout du Levant le ruisseau de Laussonnelle, pré des héritiers de Jean Castera, et les terres de la métairie de Peyremieu appartenant au nommé Rigal Tuilier, fossé entre deux, Midi et Couchant en pointe les terres de la métairie de las Doussines, et de celle du Ponticayre un fossé entre deux et du Septentrion les terres de la métairie du Pujala et la métairie de Tabeu à moi appartenant un fossé mairal entre deux appelé de la Goutille, et encore dudit Levant terre de Jean Teno un fossé entre deux.

12. De plus je possède noblement comme dessus deux pièces de terre joignant appelées le Champ du Vergé et le champ Long, ensemble autre pièce de terre où était anciennement mon moulin à vent et où est ma forge vis-à-vis mon vivier le chemin de La Salvetat à Toulouse entre deux, le tout de contenance de 23 arpents ou environ, confrontant en corps du Levant terre du sieur Teulade au lieu de la demoiselle de Lassenbe fossé entre deux, Midi le chemin de La Salvetat à Plaisance, maisons et jardins de héritiers de Jean Delgach, du sieur Saint-Julien, de Jean Davan, de Jean Monge et autres Bientenans mes emphytéotes, Couchant le chemin de La Salvetat à Tournefeuille et à Colomiers, maisons et jardins des héritiers du sieur Souvielle, dudit sieur Teulade, et autres Bientenans mes emphytéotes, et du Septentrion le chemin de La Salvetat à Tournefeuille et à Toulouse, dans lesquels confronts sont compris une partis de garrigue et vacants qui ont été mis en culture depuis les précédents dénombremens.

13. Plus le déclare que depuis les précédents dénombremens, moi et mes prédécesseurs, avons fait ouvrir et défricher et mettre en culture une partie des brugnes, garrigues et vacants dépendant de madite seigneurie de La Salvetat, où il a été bâti une métairie appelée la Bourdasse et où il y a terres labourables, bois et pasteng, contenant environ 25 arpents, confrontant du Levant, terres du sieur Teulade, de Jean Delgach, bois à moi appartenant acquis de Jean Versevin et d'Antoine Delgach, et les terres de la métairie du Castera, Midi terres de Guillaume Jambert, de Jean Castera et de Jean Delgach, Couchant terre de Jean Mongé, des héritiers du sieur Gabrielles et des héritiers de Jean Versevin, Septentrion le chemin de La Salvetat à Fonsorbes, lesdits héritiers de Delgach, ledit Verscoin et ledit sieur Teulade, et tout noble.

14. Plus je possède aussi noblement une pièce de terre dépendante de ladite métairie de la Bourdasse et qui fait partie des défrichemens des vacants et brugnes de madite seigneurie, appelée la plaine de las Gandilhes, contenant 14 arpents ou environ, confrontant du Levant, terre des héritiers de Jean Delgach, et terres de la métairie du Castera un fossé mairal entre deux, Midi terre de Jean Versevin, Couchant le chemin de La Salvetat à Fonsorbes, Septentrion terre de Guillaume Jambert et de Jean Castera.

15. Plus je possède aussi noblement autre pièce de terre dépendante de ladite métairie et faisant aussi partie des défrichemens de mes brugnes et vacants contenant environ 5 arpents, confrontant du Levant terre des héritiers de Guillaume Jambert, Midi terre du sieur Teulade et de la métairie du Castera, Couchant lesdites terres de la métairie du Castera, Septentrion terre dudit sieur Teulade.

16. Comme aussi je déclare tenir et posséder féodalement les biens suivant consistant au restant de mon enclos, et deux pièces de terre appelées à la Courrège de contenance de 18 arpents ou environ, confrontant du Levant le chemin de La Salvetat à Toulouse, et à Colomiers et terre du sieur Lacoste, fossé entre deux, Midi le restant de mon enclos noble où est mon château, jardin, garenne et verger, Couchant la rivière de Laussonnelle et le pré du sieur Suau, Septentrion ledit sieur Suau, ledit sieur Lacoste et les héritiers de Pierre Bugarée.

17. Plus je déclare tenir et posséder féodalement comme dessus deux loupins de bois taillis tout après de madite métairie de la Bordasse contenant un arpent que j'ai acquis des nommés Versevin et Delgach par actes du 20 novembre 1762, devant Soulages, notaire, confrontant du Levant, bois, noble à moi appartenant dépendant de madite métairie et bois du sieur Teulade, dudit Levant et Midi terre noble à moi appartenant aussi des dépendances de madite métairie, de la Bourdasse, fossé entre deux, Couchant et Septentrion terres nobles à moi appartenant aussi des dépendances de madite métairie.

18. Plus je possède aussi féodalement une autre métairie appelée de Taleu avec ses terres brugnes, garrigues et bois, le tout situé audit lieu de La Salvetat que j'ai été forcé de prendre par décret pour me payer des arrérages de censive et autres droits seigneuriaux qui m'étaient dus par les propriétaires de ladite métairie de Tabeu ledit décret en date du [lacune] contenant en tout 19 arpents et demi confrontant en corps du Levant terres de François, de Bernard Corne, et terres et vignes du sieur Lacombe dépendantes de sa métairie dite de Tronquou, fossé entre deux, Midi terres et prés d'Antoine Escalas des

héritiers de Jean Castera et desdits héritiers du sieur Lacombe, chemin de service et fossé entre deux, et les terres de la métairie appelée du Cujala, le fossé mairal appelé de la Goutilhe entre deux Couchant terres labourables, brandes et brugnes de Laurent Davan, des héritiers de Bertrand Lasserre et de Jean Pujos, fossé entre deux, Septentrion les terres de ladite métairie de Tronquou appartenant audit sieur Lacombe, une carretère entre deux appelée Lasparedasse, et tout auprès de ladite métairie de Tabeu, une pièce de terre contenant un arpent appelé las Barraques et des dépendances d'icelle, confrontant du Levant terre de Gabriel Carrière, Midi le grand chemin de La Salvetat à l'Isle Jourdain, Couchant terre de Jean Teno, Septentrion, le fossé mairal de la Goutilhe.

19. Plus une pièce de vigne qui était ci-devant partie en terre et branere des dépendances de la métairie de Tabeu contenant 2 arpents 3 mezaillades, confronte du Levant en pointe le terroir de ladite métairie de Tronquou le Req de la Goutille, et les héritiers de Jean Castera Villary, Midi vigne du sieur Barou et de François Lille, Couchant Bernard Corne, Dominique Cantegril, et les terres de ladite métairie de Tronquou chemin de service entre deux Septentrion terre des héritiers de Villary.

20. De plus le déclare que les héritiers de François Martin boulanger, me font annuellement une rente colloque à titre de locatairie perpétuelle de cinq cetiers avoine mesure sivadière de Toulouse à raison de 13 arpents, terre et pasteng, situés dans la juridiction de Plaisance terroir appelé au Vidaillon, confrontant du Levant le chemin de Plaisance à Fontenilles et le communal dudit lieu de Plaisance, Midi bois du sieur Sage, Couchant autre chemin allant aussi audit lieu de Fontenilles, et terre des héritiers de Martin, Couchant et Septentrion la seigneurie de Fontenilles, le ruisseau de Laussonnelle et un fossé appelé Laussonnelle Vieille entre deux, et ce en vertu de la reconnaissance qui m'a été consentie par lesdits héritiers de Martin le 24 novembre 1734 devant Barrés, notaire, qui énonce le bail à locatairie de ladite pièce fait par messire Pierre de Lombrail, conseiller du parlement, le 2 décembre 1672 devant Cabazié, notaire.

21. Comme aussi je déclare que le sieur Lacoste me fait aussi annuellement une rente en locatairie perpétuelle de 4 cetiers blés, deux sétiers avoine mesure de Toulouse, une geline un cinquième et la quatrième partie du foin du pré appelé Leprat long compris dans les confrontations ci-après expécifiées, le tout à raison d'un terroir appelé de Prat long ou de Sauvegarde consistant en terres labourables, bois, pasteng et le susdit pré, le tout de contenance de 32 arpents situé dans ladite juridiction de Plaisance, et dont la reconnaissance m'a été consentie par demoiselle Marguerite-Françoise Lacoste, femme du sieur Bernard Castan, suivant la transaction sur procès du 31 mars 1735, passée devant Richard, notaire, confrontant ledit terroir du Levant les vacants de Plaisance, terres labourables de divers particuliers et le chemin de La Salvetat à Colomiers, Midi madite seigneurie de La Salvetat, un fossé mairal entre deux, Couchant la rivière de Laussonnelle, Septentrion les possessions dépendantes de la métairie dite des Gaubesti ou del Soulié située dans ladite juridiction de Plaisance.

À raison de laquelle terre et seigneurie de La Salvetat Saint-Gilles, biens et droits nobles ci-dessus dénombrés, j'ai rendu hommage au roi mon souverain, seigneurie devant le bureau le 17 février 1741.

Lequel aveu et dénombrement je certifie véritable [...]. Fait à Toulouse le 10^e avril 1764".

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 1C 3010]

27 décembre 1772

Acte de décès de Melchior de Reversat de Célès, seigneur de La Salvetat-Saint-Gilles, devant Me Campmas, notaire à Toulouse.

"L'an mille sept cent soixante-douze et le vingt-septième jour du mois de décembre à Toulouse avant midi, dans l'hôtel de Messire Melchior-François de Reversat de Célès, conseiller honoraire de la grand chambre du Parlement de Toulouse, pardevant nous, notaire et témoins bas-nommés, M. Pierre Arexy, avocat audit Parlement, faisant pour et au nom de Messire Pierre-Marie-Emmanuel de Célès de Roquefort, ancien conseiller audit Parlement d'ici absent [...] lequel nous a dit qu'à son grand regret ledit seigneur Melchior de Reversat de Célès, conseiller honoraire audit Parlement, seigneur de Marsac, Poupas, Labiche, Roquefort-sur-Garonne, La Salvetat-Saint-Gilles et autres lieux, décéda le jour d'hui vers les neuf heures et demi du soir dans son présent hôtel.

[...]

J'institue Pierre-Marie-Emmanuel, mon fils, conseiller au Parlement de Toulouse, mon héritier général et universel. [...]"

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3E 2098]

16 décembre 1776 et 20 septembre 1779

Aveu et dénombrement par Melchior-François de Reversat de Célès, conseiller honoraire au Parlement de Toulouse, seigneur comte de Marsac, baron de Roquefort, seigneur de Poupas, Labriche, La Salvetat-Saint-Gilles et autres places, devant les trésoriers généraux, chevaliers et grands voyers de France au bureau des finances et domaines de la généralité de Toulouse, pour raison de la terre et seigneurie de La Salvetat Saint-Gilles.

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 1 C 3010]

1784

"Plan de la seigneurie de La Salvetat, appartenant à [Pierre]-Marie-Emmanuel de Célès, marquis de Roquelaure. Album pl. d'assemblage et pl. 1 à 7, coloriés."

[Mentionné dans l'inventaire des Archives communales de La Salvetat-Saint-Gilles, Archives départementales de la Haute-Garonne,]

La propriété depuis la Révolution

XIXe siècle

+ Couderc

+ Ambroise Teulade

+ Jean-Baptiste Teulade, fils du précédent

+ Héritiers Teulade, femme et enfants du précédent

+ Marc-François-Marie-Ernest Teulade, fils de Jean-Baptiste Teulade

+ Marc-Marie-Gabriel Teulade, neveu du précédent (1892-1895)

+ Eugénie Delbos, épouse de Jean Angrémy (1895-1900)

+ Hippolyte Privat (1900-1924)

+ Héritiers Privat, femme et enfants du précédent (1924-1936)

+ Simone-Christine Jolidon, épouse d'Henri de Pérignon (1936)

+ Jeanne-Alexandrine Lacaze (1936-1958)

+ Marie-Madeleine-Marguerite Lacaze-Murat et Guillaume-Bernard Lacaze-Murat, époux de Marguerite-Marie-Louise Colomb, héritiers de la précédente (1958-1960)

+ Marie-Antoinette Gaillard, épouse de Maurice-Auguste Marty (1960-1994)

+ Martine-Françoise-Marie de Laburthe et Bernard-Maurice-André de Laburthe, petits-enfants de la précédente (depuis 1994)

14 juin 1794 [26 prairial an II]

Condamnation de Pierre-Marie-Emmanuel de Reversat de Célès, né à Toulouse en 1742 "condamné comme contre-révolutionnaire, en provoquant, signant et approuvant des écrits et protestations faits au nom du Parlement de Toulouse au mois de septembre 1790".

[Monique Rabourdin, *Condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, 1793-1795*, Paris, 1998, p. 271]

2 juillet 1794 [14 messidor an II]

Apposition des scellés au domaine de La Salvetat en vertu du séquestre prononcé sur les biens de Pierre-Marie-Emmanuel de Reversat de Célès, condamné.

[Cité dans la note de récapitulation des pièces, Archives Départementales de la Haute-Garonne, Q 598]

6 juillet 1794 [18 messidor an II]

Exécution, place du Trône à Paris, de Pierre-Marie-Emmanuel de Reversat de Célès.

[Monique Rabourdin, *Condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, 1793-1795*, Paris, 1998, p. 271]

2 mars 1795 [11 ventôse an III]

Vente des biens de "Reversac dit Scellès" par les Domaines au titre des biens nationaux.

"[...]

[Consistance] : Lots 826 à 863 et 867 à 888

- N°826 : un château et dépendances situés à La Salvetat [Adjudicataire ou command : Couderc] [Prix : 67 000].

"[...]

- N°830 : une métairie et dépendances cont. 49 arps terre situées à La Salvetat [Adjudicataire ou command : Anglade C^{enne} Mazars subrogée] [Prix : 43 200].

"[...]

- N°832 : une tuilerie, maison et dépendances, située à La Salvetat [Adjudicataire ou command : Carrée] [Prix : 9 400].

[...]

- N°833 : un moulin à vent et dépendances, située à La Salvetat [Adjudicataire ou command : Grimaud] [Prix : 20 300].

[...]"

[Archives départementales de la Haute-Garonne, Q 529]

1795-1813

Vente du domaine de La Salvetat-Saint-Gilles par Couderc ou ses successeurs à Ambroise Teulade.

Avant 1813

Succession d'Ambroise Teulade. Son fils, Jean-Baptiste Teulade hérite ses biens.

[Cité dans l'acte de vente du 9 janvier 1813, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 21522]

9 janvier 1813

Échange de biens immeubles situés dans les communes de Bax et La Salvetat entre François Dubouchet, négociant, et Jean-Baptiste Teulade, négociant, devant Me Jean-Marie Sarrant, notaire à Toulouse. Cette vente ne concerne pas le domaine de La Salvetat mais semble attester la propriété de Jean-Baptiste Teulade à cette date.

"[...] Le sieur Teulade baille audit titre d'échange audit sieur Dubouchet trois pièces de terre labourables qu'il jouit et possède dans la commune de Bax [...].

Ledit sieur Dubouchet donne en contre-échange audit sieur Teulade une pièce de pré qu'il jouit et possède dans la commune de La Salvetat, quartier dit de La Corrège, contenant environ 57 ares ou un arpent ancienne mesure quoiqu'il contienne et puisse contenir par manière de corps, confronte du Levant propriété du preneur consistant en un pré dit de la Corrège, du Midi pré et bois de ce dernier, du Couchant ruisseau de l'Aussonnelle, et du Nord autre pré dudit sieur Teulade et autres confronts s'il y en a de plus vrais, évalué à la somme de 500F.

Le sieur Teulade donne lesdites deux pièces de terre labourable et le pré tels tous les mêmes qu'il lui sont advenus de la succession de feu M. Ambroise Teulade, son père.

Le sieur Dubouchet donne ledit pré comme faisant partie du domaine par lui acquis de feu sieur Jean-François Suau, ancien négociant, habitant de Toulouse, par acte retenu par nous le 17 mai 1811 [...]"

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 21522]

21 mars 1826

Indemnité de 34 115,86 francs accordée aux descendants de Pierre-Marie-Emmanuel de Reversat de Cèlès en raison de la confiscation de ses biens sous la Révolution, parmi lesquels se trouvent le domaine de La Salvetat-Saint-Gilles.

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, Q 688]

1832

État des sections des matrices cadastrales de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles.

"[...]

[Localisation]	[Propriétaire]	[Nature]	[Contenance]
- n°28 (château)	Teulade	Bois	
- n°29 (château)	Teulade	Pré	
- n°30 (château)	Teulade	Bois	
- n°31 (château)	Teulade	Vigne	
- n°32 (château)	Teulade	Bois	
[...]	Commune	Pâturage	
- n°34 (château)	Teulade	Bâtisse	
- n°34 (château)	Teulade	Sol	
- n°35 (château)	Teulade	Bâtisse et cour	
- n°35 (château)	Teulade	Sol	
- n°36 (château)	Teulade	Terre	
- n°37 (château)	Teulade	Bois	

[...]	Commune	Pâture
- n°39 (château)	[sans objet]	Vivier
[...]"		

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3P 8481 ; *Planche 3*]

29 mars 1839

Décès de Jean-Baptiste Teulade. Ses héritiers sont sa veuve, Suzanne Prévost, et ses quatre enfants, Marc-François-Marie-Ernest Teulade, Fabien-Louis-Gabriel Teulade, Jean-Marie-Prosper-Ernest Teulade et Françoise-Marie-Eugénie Teulade.

[Cité dans l'acte de notoriété du 21 septembre 1895, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 38400]

1850

Décès de Fabien-Louis-Gabriel Teulade. Ses héritiers sont sa mère, ses frères et sa sœur.

[Cité dans l'acte de vente du 2 octobre 1895, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 4Q3 2032-31]

10 février 1852 & 12 avril 1854

Procès-verbaux du partage judiciaire de la succession de Jean-Baptiste Teulade entre sa veuve, Suzanne Prévost, et ses trois enfants, Marc-François-Marie-Ernest Teulade, Jean-Marie-Prosper-Ernest Teulade et Françoise-Marie-Eugénie Teulade, devant Me Dondet, notaire à Toulouse.

[Cité dans l'acte de vente du 21 septembre 1895, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 38400 & 4Q3 2032-31]

Seconde moitié du XIXe siècle

Matrices cadastrales de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles.

"[...]	[Propriétaire]	[Nature]
[Localisation Section B n°]		
[Contenance]		
- n°28 (château)	Teulade	Bois
- n°29 (château)	Teulade	Pré
- n°30 (château)	Teulade	Bois
- n°31 (château)	Teulade	Vigne
- n°32 (château)	Teulade	Bois
- n°34 (château)	Teulade	Sol
- n°35 (château)	Teulade	Sol
- n°36 (château)	Teulade	Terre
- n°37 (château)	Teulade	Bois
- n°39 (château)		Vivier
[...]"		

[Archives départementales de la Haute-Garonne, 3P 8482]

Novembre 1862

Décès de Suzanne Prévost, veuve de Jean-Baptiste Teulade. Ses héritiers sont ses trois enfants, Marc-François-Marie-Ernest Teulade, Jean-Marie-Prosper-Ernest Teulade et Françoise-Marie-Eugénie Teulade.

[Cité dans l'acte de vente du 21 septembre 1895, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 38400 & 4Q3 2032-31]

10 novembre 1884

Décès de Jean-Marie-Prosper-Ernest Teulade. Son héritier est son fils, Marc-Marie-Gabriel Teulade.

[Cité dans l'acte de vente du 21 septembre 1895, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 38400 & 4Q3 2032-31]

24 juillet 1886

Dépôt du testament de Françoise-Marie-Eugénie Teulade, décédée le 21 juillet, devant Me Fagot, notaire à Villefranche. Elle institue pour son légataire universel son neveu, Marc-Marie-Gabriel Teulade.

[Cité dans l'acte de vente du 21 septembre 1895, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 38400 & 4Q3 2032-31]

23 juillet 1892

Décès de Marc-François-Marie-Ernest Teulade, à Plaisance-du-Touch. Il laisse pour héritier général et universel Marc-Marie-Gabriel Teulade, son neveu.

[Cité dans l'acte de vente du 21 septembre 1895, Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 38400 & 4Q3 2032-31]

30 juillet 1892

Dépôt du testament de Marc-François-Marie-Ernest Teulade, rédigé le 12 décembre 1883, devant Me Gaston Becquié de Peyreville, notaire à Plaisance. Il lègue le domaine de La Salvetat à son neveu, Marc-Marie-Gabriel Teulade.

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 33646]

31 juillet 1892

Acte de notoriété après le décès de Marc-François-Marie-Ernest Teulade, devant Me Gaston Becquié de Peyreville, notaire à Plaisance. Son héritier est son neveu, Marc-Marie-Gabriel Teulade.

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 33646]

8 août 1892

Procuration de Marc-Marie-Gabriel Teulade à Henri Balent, docteur en médecine, pour qu'il gère et administre tous les biens immeubles et affaires concernant les propriétés rurales situées dans la commune de Plaisance-du-Touch, La Salvetat-Saint-Gilles et le Vibrac, canton de Léguevin, et de Fonsorbes, canton de Saint-Lys.

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 33646]

11 août 1892

Ordonnance d'envoi en possession des entiers biens composant la succession de feu Marc-François-Marie-Ernest Teulade, rendue en faveur de Marc-Marie-Gabriel Teulade par le tribunal civil de Toulouse.

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 33646]

26 août 1892

Dépôt par Henri Balent, docteur en médecine, procureur de Marc-Marie-Gabriel Teulade, de l'expédition de l'ordonnance d'envoi en possession des entiers biens composant la succession de feu Marc-François-Marie-Ernest Teulade du 11 août 1892, rendue en faveur de Marc-Marie-Gabriel Teulade.

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 33646]

21 septembre 1895

Acte de notoriété après le décès de Jean-Baptiste Teulade, de son fils, Fabien-Louis-Gabriel Teulade, de sa veuve, Suzanne Prévost, de Jean-Marie-Prosper-Ernest Teulade, de Françoise-Marie-Eugénie Teulade et de Marc-François-Marie-Ernest Teulade, devant Me Arnaud, notaire à Montastruc-la-Conseillère, et Me Saint-Martin-Valogne, notaire à Toulouse. Marc-Marie-Gabriel Teulade réunit "exclusivement sur sa tête tous les droits quelconques ayant pu constituer l'avoir et le patrimoine de la famille Teulade et spécialement l'entière propriété du château de La Salvetat".

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 38400]

21 septembre 1895

Vente de la propriété du château de La Salvetat par Marc-Marie-Gabriel Teulade et Rose Castrene, son épouse, demeurant à Montastruc-la-Conseillère, à Eugénie Delbos, épouse de Jean Angrémy, demeurant à Toulouse, devant Me de Saint-Martin-Valogne, notaire à Toulouse, et Me Arnaud, notaire à Montastruc-la-Conseillère.

"[...]

un corps de domaine dit le Château de La Salvetat composé d'un vieux château et de ses vastes dépendances [...]vivier, parc, terres labourables, bois, prés, sols, pâtures etc. situés dans la commune de La Salvetat, canton de Léguevin, arrondissement de Toulouse, d'une contenance de seize hectares vingt-six ares sept centiares environ figurant au plan cadastral de ladite commune sous les n°28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 39 de la section B..

[...]"

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, 3E 38400 & 4Q3 2032-31]

30 septembre 1895

Eugénie Delbos, épouse de Jean Angrémy, se constitue débitrice envers Marguerite Mazars de Mazarin d'une somme de 23 000F pour prêt, devant Me de Saint-Martin-Valogne, notaire à Toulouse.

"[...] À la sûreté et garantie de paiements, Mme Angrémy a hypothéqué spécialement au profit de Mlle Mazars de Mazarin tous les immeubles qu'elle possède dans la commune de La Salvetat [...], consistant en un domaine dit : le Château de La Salvetat, composé d'un vieux château et de ses vastes dépendances, écuries, remises, parc, terres labourables, d'une contenance de 16 hectares 26 ares, 7 centiares environ [...]"

[Cité dans le cahier des charges des 29-30 mai 1900, Archives Départementales de Haute-Garonne, U 1175]

30 octobre 1895

Marc-Marie-Gabriel Teulade et Rose Castrene, sa femme, donnent quittance à Eugénie Delbos, épouse Angrémy de la somme de 19 000F formant l'entier prix du domaine de La Salvetat par eux vendu à cette dernière, devant Me de Saint-Martin-Valogne, notaire à Toulouse. Le paiement était effectué au moyen des deniers provenant de l'emprunt fait à Marguerite Mazars de Mazarin.

[Cité dans le cahier des charges des 29-30 mai 1900, Archives Départementales de Haute-Garonne, U 1175]

1899

Monographie communale de La Salvetat-Saint-Gilles, rédigée par l'institutrice.

"[...]

La principale production de la commune de La Salvetat est la vigne

[...]

Les bois épars dans la commune de La Salvetat [...] tendent à disparaître pour faire place à la vigne car le phylloxéra n'a pas encore paru ou n'a fait qu'une tâche insignifiante [...].

Au dire de plusieurs anciens, vers l'an 1600, une épidémie ayant éclaté à Toulouse, le Parlement se transporta à La Salvetat-Saint-Gilles et y résida jusqu'à la fin du fléau.

C'est tout ce que l'on sait de certain, tout le reste, comme la légende du château est dans les ténèbres et personne n'a entendu parler de la date approximative de sa construction. Selon toute apparence, il daterait du 13e ou 14e siècle".

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, Br 4° 306]

29-30 mai 1900

Cahier des charges en vue de la vente de la propriété du château de La Salvetat-Saint-Gilles à la requête de Marguerite Mazars de Mazarin contre Anna Angrémy, Antonin Angrémy, Jean Angrémy, tuteur de son fils mineur Pierre Angrémy, héritiers d'Eugénie Delbos, épouse de Jean Angrémy.

"[...] un domaine dit le Château de La Salvetat composé d'un vieux château et de ses vastes dépendances, écuries, remises, parc, terres labourables, d'une contenance de seize hectares vingt-six centiares environ.

[...]

[...] Désignation des immeubles saisis, telle qu'elle a été insérée dans le procès-verbal de saisie, actes et jugements postérieurs.

1° Une grande maison d'habitation ayant la forme d'un château ; elle est précédée d'une vaste cour dans laquelle on pénètre par un grand portail en fer soutenu par deux piliers en maçonnerie. Au fond de cette cour se trouve un escalier ou perron de neuf marches en briques cuites par lequel on accède à ladite maison devant laquelle à l'aspect du Levant se trouve une terrasse.

Cette maison construite en briques cuites et recouverte de lattes, feuilles et tuiles est à rez-de-chaussée, premier et second étage et a sa façade principale à l'aspect du Nord. Cette façade est percée au rez-de-chaussée par une porte principale d'entrée à deux ouvrants, peinte couleur marron. À gauche de cette porte, il y a trois ouvertures sans contrevents dont la première est fermée en maçonnerie, la seconde est munie de barres de fer et la troisième plus petite a aussi des barres de fer. À droite de la porte d'entrée se trouve une ouverture de croisée garnie de barres de fer et une autre ouverture de croisée à deux ouvrants.

Le premier étage est percé de six ouvertures de croisées dont cinq closes par de la maçonnerie de sorte qu'il n'en reste qu'une à un ouvrant. Le deuxième étage a cinq ouvertures de croisées toutes fermées avec de la maçonnerie. Au-dessus du deuxième étage s'élève une construction servant de pigeonnier ayant une ouverture aussi fermée en maçonnerie.

La façade à l'aspect du Levant est percée d'abord au rez-de-chaussée d'une grande ouverture de croisée à deux ouvrants avec contrevents peints en gris. Cette croisée est munie de barreaux en fer et d'une autre petite ouverture de croisée ayant aussi des barreaux en fer.

Le premier étage est percé de deux ouvertures de croisées avec contrevents à deux ouvrants peints en gris.

Le deuxième étage a deux ouvertures de croisées fermées avec de la maçonnerie. La façade à l'aspect du Couchant est percée au rez-de-chaussée de deux ouvertures de croisées à deux ouvrants peintes en gris. Au premier étage de deux autres ouvertures de croisées pareilles aux précédentes.

Et au deuxième étage se trouvent deux grandes lucarnes fermées par de la maçonnerie.

À droite de cette façade, il y a deux petites ouvertures de croisées sans contrevents munies de bancs de fer et à gauche il y en a deux autres pareilles. Cette façade est recouverte pour les deux tiers environ de sa superficie de plantes grimpantes.

La façade à l'aspect du Midi a au deuxième étage neuf petites ouvertures sans contrevents et une autre au premier étage. De chaque côté de la façade du Levant et faisant corps avec la maison que nous venons de décrire se trouvent deux constructions pareilles l'une à gauche servant de décharge et l'autre à droite servant d'habitation.

Celle de droite à rez-de-chaussée seulement a à l'aspect du Nord deux ouvertures de porte à un ouvrant et une petite ouverture de croisée sans contrevents.

Celle de gauche est percée d'une ouverture de porte à un ouvrant, d'une autre ouverture de porte fermée avec de la maçonnerie et d'une ouverture de croisée munie de barreaux de fer avec contrevents à un ouvrant.

Cette maison est portée sur la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de La Salvetat sous le n°35 section B, lieudit Château, nature de bâtisse pour un revenu de 150F.

2° Une grande construction servant de hangar et écuries pour chevaux et boeufs et grenier à foin construite en briques cuites, recouverte de lattes, feuilles et tuiles à canal. Le hangar est à gauche et se continue par les écuries et grenier à foin. Le hangar est supporté par des murs et des piliers en briques cuites. La façade est à l'aspect du Nord et est percée pour les écuries au rez-de-chaussée de trois portes à un ouvrant donnant accès aux écuries et de neuf petites ouvertures donnant le jour soit aux écuries soit au grenier à foin.

Cette construction qui est à gauche de la maison décrite au numéro 1 et à une distance de 30m environ est portée sur la matrice cadastrale de la commune de La Salvetat sous le n°34 section B, lieudit Château nature de bâtisse et est d'un revenu de 22,50F.

3° Une construction servant de hangar, d'habitation pour le colon, de décharge et de loge à cochons. Elle n'a qu'un rez-de-chaussée et est construite en briques cuites en faible partie terre crue et paillebard recouverte de lattes, feuilles et tuiles à canal.

La façade principale est à l'aspect du Couchant et à gauche se trouve le hangar. Après le hangar, elle est percée de trois portes à un ouvrant, une autre à deux ouvrants, cinq petites ouvertures de croisées et de deux autres petites portes donnant accès aux loges à cochons.

Devant cette construction se trouve un puits à rouleau, bâti en maçonnerie et recouvert de lattes, feuilles et tuiles à canal.

Cette construction est portée sur la matrice cadastrale de la commune de La Salvetat sous le n°34 section B lieudit Château, nature de métairie et d'un revenu de 22,50F.

À 30m environ de la maison d'habitation se trouve une petite construction en terre cuite, planches, recouverte de lattes, feuilles et tuiles à canal, servant de poulailler.

La maison et la métairie confrontent à tous leurs aspects à propriété saisie.

[...]

4° Une pièce de terre nature de bois portée sur la matrice cadastrale de ladite commune de La Salvetat sous le n°28 section B du plan, lieudit au Château, de contenance de 65 ares 70 centiares, de deuxième et troisième classes et d'un revenu de 1,40F.

5° Une autre pièce de terre nature de pré, portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°29 même section B, lieudit au Château de contenance de 2 hectares 55 ares de deuxième et troisième classes et d'un revenu de 33,25F.

6° Une autre pièce de terre nature de bois, portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°30 même section B, lieudit au Château de contenance de 86 ares 20 centiares de première et deuxième classes et d'un revenu de 8,10F.

7° Une autre pièce de terre portée sur la matrice cadastrale comme étant en nature de vigne et actuellement nature labourable, la vigne ayant été arrachée, figurant sur ladite matrice cadastrale sous le n°31 même section B, de contenance de 2 hectares 45 ares 40 centiares de première et deuxième classes et d'un revenu de 38,26F, lieudit Château.

8° Une autre pièce de terre nature de bois, portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°32 même section B, lieudit au Château de contenance de 3 hectares 65 ares 90 centiares de première et deuxième classes et d'un revenu de 32,19F.

9° Une parcelle de terre nature de sol portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°34 même section B du plan, lieudit au Château de contenance de 13 ares 50 centiares de première classe et d'un revenu de 1,90F.

10° Une autre parcelle de terre aussi nature de sol portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°35 même section B du plan, lieudit au Château de contenance de 62 ares 70 centiares de première classe et d'un revenu de 8,81F.

11° Une pièce de terre nature labourable portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°36 même section B du plan, lieudit au Château, de contenance de 1 hectare 86 ares 60 centiares de première classe et d'un revenu de 26,31F.

12° Une autre pièce de terre nature de bois, portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°37 même section B, lieudit au Château de contenance de 2 hectares 88 ares 80 centiares de première classe et d'un revenu de 30,46F.

13° Un vivier porté sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le n°39 même section B, de contenance de 14 ares 80 centiares, lieudit au Château, première classe et d'un revenu de 2,09F.

[...]"

[Archives Départementales de la Haute-Garonne, U 1175]

25 octobre 1900

Adjudication au profit de Marguerite Mazars de Mazarin.

[Joint au cahier des charges des 29-30 mai 1900, Archives Départementales de la Haute-Garonne, U 1175]

3 novembre 1900

Déclaration de command par Marguerite Mazars de Mazarin au profit d'Hippolyte Privat, devant Me Charles-Étienne-Auguste Rose, notaire à Toulouse.

[Joint au cahier des charges des 29-30 mai 1900, Archives Départementales de la Haute-Garonne, U 1175]

3 septembre 1924

Décès d'Hippolyte-Jean-Bernard Privat, au château de La Salvetat-Saint-Gilles. Il laisse sa veuve, Marie-Raymonde Roucolle, usufruitière pour la moitié de ses biens, et ses trois enfants, héritiers chacun pour un tiers, Jeanne-Marie-Madeleine Privat, épouse de Jean-Théophile-Fernand Pifteau, Simon-Élie-François Privat et Jean-Bernard-Cyprien-Eugène Privat.

[Cité dans l'acte de vente du 20 mai 1936, Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau, volume 3821 n°36, transcription du 22 juin 1936]

20 mai 1936

Vente de la propriété du château de La Salvetat-Saint-Gilles par Marie-Raymonde Roucolle, veuve en premières noces non remariée de Hippolyte-Jean-Bernard Privat, demeurant au château de La Salvetat-Saint-Gilles, Jeanne-Marie-Madeleine Privat, épouse de Jean-Théophile-Fernand Pifteau, négociant, demeurant à Toulouse, Simon-Élie-François Privat, propriétaire, époux de Marie-Augustine-Louise Gauthé, demeurant à La Salvetat-Saint-Gilles, et Jean-Bernard-Cyprien-Eugène Privat, propriétaire, époux d'Alice-Eugénie-Henriette-Magdeleine Dartigues, demeurant à Simorre (Gers), à Simone-Christine Jolidon, épouse d'Henri-Dominique-Albert-Roger-Marie de Pérignon, aviateur, demeurant à Toulouse, moyennant cinquante mille francs, devant Me Pierre Mirassou-Nouqué, notaire à Toulouse.

"[...]

Désignation : une propriété située dans la commune de La Salvetat-Saint-Gilles, canton de Léguevin (Haute-Garonne), comprenant maison d'habitation, dépendances et terres de diverses natures, connues sous le nom de propriété du château de La Salvetat-Saint-Gilles et figurant au plan cadastral de ladite commune sous les n°28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36p, 36p [sic], 37, 39, 360, 362, 363, 364, de la section B pour une contenance de seize hectares vingt-cinq centiares. Ensemble toutes appartenances et dépendances dudit domaine sans aucune exception ni réserve ainsi que le cheptel mort et vif attaché à ladite propriété et servant à son exploitation. Il est ici fait observé que la mare qui se trouve à l'entrée de la propriété semble appartenir pour moitié aux vendeurs et pour moitié à la commune de La Salvetat.

[...]"

[Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau, volume 3821 n°36, transcription du 22 juin 1936]

7 juin 1936

Visite de la société "Les Toulousains de Toulouse" au château de La Salvetat.

"[...] Mme de Pérignon, la nouvelle propriétaire, voulut bien nous recevoir, bien qu'en raison des travaux de restauration et d'aménagement qu'elle y fait effectuer, l'accès en fut peu aisé.

[...]

Restaurée avec prudence, cette demeure pourra devenir un des châteaux les plus évocateurs du pays toulousain.

[...]"

["La vie de la Société. Visites et promenades ", *L'Auta*, n°85, août 1936, p. 107]

28 décembre 1936

Vente de la propriété du château de La Salvetat-Saint-Gilles par Simone-Christine Jolidon, épouse d'Henri-Dominique-Albert-Roger-Marie de Pérignon, aviateur, demeurant à La Salvetat-Saint-Gilles, à Jeanne-Alexandrine Lacaze, demeurant à Combegrasse (Hérault), moyennant cent trente mille francs, devant Me Camps et Me Pierre Mirassou-Nouqué, notaires à Toulouse.

"[...]

Désignation : une propriété située dans la commune de La Salvetat-Saint-Gilles, canton de Léguevin (Haute-Garonne), comprenant : maison d'habitation, dépendances et terres de cultures diverses, connues sous le nom de "château de La Salvetat-Saint-Gilles" et figurant au plan cadastral de la commune de La Salvetat sous les n°28, 29, 30, 31, 32, 34 et 35, 36p, 36p [sic], 37, 39, 360, 362, 363 et 364 section B pour une contenance de seize hectares vingt-cinq centiares environ. Telle que cette propriété existe sans aucune exception ni réserve. Étant précisé que sont compris dans la présente vente le chauffage central et la salle de bains [...]

[...]"

[Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau, volume 3866 n°6, transcription du 22 janvier 1937]

22 septembre 1956

Lettre du directeur des services départementaux de la Haute-Garonne au secrétaire d'État à la Reconstruction et au Logement au sujet de l'étude d'aménagement de La Salvetat-Saint-Gilles.

"[...]

J'ai l'honneur de vous rappeler ma correspondance du 11 juillet 1956 (n°22.004) dont copie jointe, sollicitant votre accord pour l'étude du plan d'aménagement demandé par La Salvetat.

La Salvetat n'est pas inscrite sur la liste des localités à doter d'un projet d'aménagement. Elle avait été distraite du programme du Groupement d'Urbanisme de Toulouse en raison de son éloignement (17km).

Il n'y a pas, à vrai dire, de problèmes urgents ni très particuliers à résoudre mais le maire entend redonner à ce village qui meurt un essor nouveau et en faire un "village pilote".

La situation de cette commune à 17km de Toulouse, à proximité d'un aéroport, l'exposition très agréable de l'agglomération et des terrains disponibles pour un aménagement rationnel, une réserve boisée de près de 10ha (le quart de la commune) forment des conditions qui se prêtent aux projets de la municipalité.

Le maire a pris depuis quelques temps des contacts avec des sociétés en construction, des techniciens sanitaires, des personnalités départementales, et il a pu obtenir l'assurance d'une aide efficace pour la réalisation du programme suivant :

1°/ Lotissement de 50 villas – constructeurs et acquéreurs trouvés.

2°/ Reconstruction d'une mairie – local actuel vétuste et inadapté.

3°/ Construction d'un foyer rural – pour enseignement agricole en annexe et création de bains-douches.

4°/ Aménagement d'un stade – avec piscine, salle de culture physique.

5°/ Parc de jeux pour enfants.

6°/ Terrain pour colonie de vacances – centre de repos de la Sécurité sociale.

7°/ Terrain de camping – (près d'une rivière).

Ce programme réalisé transformera évidemment complètement la vie du village.

[...]

En conséquence, je vous demande de proposer – en addition au programme de 1957 – l'exécution d'un levé topographique et de décider l'établissement d'un projet d'aménagement de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles.

[...]"

[Centre des Archives Contemporaines 790744, article 207; *Planche 5*]

1956-1957

Mise en place d'un projet d'aménagement et d'urbanisme pour la commune de La Salvetat, à l'initiative de la commune, avec la Direction départementale du Service de la Reconstruction de Haute-Garonne.

[Centre des Archives Contemporaines 790744, article 207; *Planche 5*]

6 septembre 1958

Décès de Jeanne-Marie-Alexandrine Lacaze, à Béziers. Elle laisse pour seuls héritiers ses frère et sœur germains, Marie-Madeleine-Marguerite Lacaze-Murat et Guillaume-Bernard Lacaze-Murat, époux de Marguerite-Marie-Louise Collomb.

[Cité dans l'acte d2 décembre 1959, Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau, volume 5674 n°9, transcription du 19 février 1960]

2 décembre 1959

Acceptation de la succession Jeanne-Marie-Alexandrine Lacaze par Marie-Madeleine-Marguerite Lacaze-Murat, demeurant à Béziers, Guillaume-Bernard Lacaze-Murat, époux de Marguerite-Marie-Louise Collomb, devant Me André Castanié, notaire à Béziers.

"[...]

[Consistance de la succession] : une propriété située commune de La Salvetat-Saint-Gilles, canton de Léguevin (Haute-Garonne), comprenant : maison d'habitation, dépendances et terres de cultures, connues sous le nom de "château de La Salvetat-Saint-Gilles" figurant au plan cadastral sous les n°207 pour 20 ares 30, 208 pour 1 hectare 95 ares, 209 pour 23 ares 70, 210 pour 14 ares 80, 213 pour 88 ares 60, 214 pour 6 hectares 16 ares 40, 215 pour 2 hectares 67 ares 15, 216 pour 1 hectares 01 are 05 ca, 217 pour 1 hectare 27 ares 60 ca, 218 pour 70 ares 15 ca, 219 pour 7 ares 90 ca, et 220 pour 3 ares 20 [?], le tout de la section B soit une contenance totale de seize hectares vingt-quatre ares et quinze centiares.

[Évaluation de l'immeuble] : deux millions cinq cent mille francs.
[...]"

[Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau, volume 5674 n°9,
transcription du 19 février 1960]

5 novembre 1960

Vente de la propriété du château de La Salvetat-Saint-Gilles par Marie-Madeleine-Marguerite Lacaze-Murat, demeurant à Béziers, et Guillaume-Bernard Lacaze-Murat, époux de Marguerite-Marie-Louise Collomb, à Marie-Antoinette Gaillard, épouse de Maurice-Auguste Marty, demeurant à Plaisance-du-Touch, en son nom personnel, moyennant trente-trois mille nouveaux francs, devant Me André Thoumazet, notaire à Lévignac-sur-Save.

"[...]"

[Désignation] : une propriété rurale sise à La Salvetat-Saint-Gilles, Haute-Garonne, connue sous le nom de Château de La Salvetat, et comprenant bâtiments d'habitation, d'exploitation, dépendances, parc, jardin, et terres de toutes natures, l'ensemble figurant à la matrice cadastrale de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Contenance
B	208	Château	1 h 95 a 00 ca
B	209	Château	-----23 a 70 ca
B	210	Château	-----44 a 70 ca
B	213	Château	-----88 a 60 ca
B	214	Château	6 h 46 a 40 ca
B	215	Château	2 h 67 a 15 ca
B	216	Château	1 h 01 a 05 ca
B	217	Château	1 h 27 a 60 ca
B	218	Château	-----70 a 15 ca
B	219	Château	-----07 a 90 ca
B	220	Château	-----32 a 20 ca

Pour une contenance totale de seize hectares trois ares et quarante-cinq centiares. Ensemble les appartenances et dépendances de ladite propriété sans aucune exception ni réserve, sans cheptel vif ni mort.

[...]"

Propriété Jouissance : [...] il est ici précisé qu'une contenance de huit hectares était donnée en fermage à Monsieur Pierre Dubosc, fermier agriculteur demeurant à La Salvetat-Saint-Gilles [...].

[...]"

[Documentation Laburthe & Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau,
volume 5903 n°5, transcription du 26 mai 1961]

15 juin 1961

Échange de terrain entre Marie-Antoinette Gaillard, épouse de Maurice-Auguste Marty, et la commune de La Salvetat-Saint-Gilles, devant Me André Thoumazet, notaire à Lévignac-sur-Save. Sur le terrain cédé par Madame Marty, la commune de La Salvetat-Saint-Gilles a fait aménager l'actuel parking (place Jean-Jaurès), provoquant la démolition des anciens communs longeant la D-82 (actuelle avenue des Capitouls), le comblement du vivier et le reculement du portail d'entrée du domaine.

[Documentation Laburthe]

3 août 1976

Arrêté de la Préfecture de la Haute-Garonne rendant public le Plan d'Occupation des Sols de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles.

[Centre des Archives Contemporaines 790744, article 207; *Planche 5*]

20 août 1993

Arrêté municipal n°31.526.92.LD.010 autorisant le lotissement, en neuf lots, du terrain objet de la vente du 2 février 1994.

[Cité dans l'acte de vente du 2 février 1994, Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau,
volume 94P n°2034, transcription du 2 mars 1994]

2 février 1994

Vente de terrains situés dans la commune de La Salvetat-Saint-Gilles par Marie-Antoinette Gaillard, veuve de Maurice-Auguste Marty, demeurant à La Salvetat-Saint-Gilles, à la SNC Foncier Conseil, devant Me Paul Lavigne, notaire à Montastruc-la-Conseillère.

"[...]

[Désignation]:

1) Une parcelle de terrain à bâtir, ayant fait l'objet de l'arrêté de lotir ci-après visé, figurant au cadastre de cette commune de la manière suivante :

AC	118	Château	9 a 12
AC	119	Château	10 a 14
AC	120	Château	9 a 75
AC	121	Château	10 a 89
AC	122	Château	8 a 26
AC	123	Château	10 a 36
AC	124	Château	9 a 09
AC	125	Château	10 a 18
AC	126	Château	10 a 59
AC	127	Château	18 a 70

Soit une contenance totale de 1 ha 07 a 08

1) Une bande de terrain contiguë à la propriété précédente, cadastrée section AC n°128 lieudit "Château" pour une contenance de 4 a 36 ca, cédée gratuitement par le vendeur en vue de l'élargissement de la voie publique, l'acquéreur s'obligeant pour sa part à la céder également gratuitement à la commune de La Salvetat-Saint-Gilles pour remplir l'engagement de Mme Marty envers la commune, engagement antérieur au dépôt du dossier de lotissement.

[Document d'arpentage]:

Ce bien provient de la division de la parcelle suivante : section AC n°51 lieudit Château pour une contenance de 1 ha 20 a 42 ca dont le surplus actuellement cadastré mêmes section et lieudit : n°129 pour une contenance de 8 a 98 ca, reste la propriété de Mme Marty.

"[...]"

[Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau, volume 94P n°2034, transcription du 2 mars 1994]

2 février 1994

Donation entre vifs de la nue propriété du château de La Salvetat-Saint-Gilles par Marie-Antoinette Gaillard, veuve de Maurice-Auguste Marty, demeurant à La Salvetat-Saint-Gilles, à ses deux petits-enfants issus du mariage de sa fille Andrée-Pierrette Marty et de Jean-Léon-Marie de Laburthe, Martine-Françoise-Marie de Laburthe, demeurant à Toulouse, et Bernard-Maurice-André de Laburthe, chacun pour moitié, demeurant à Toulouse, devant Me Paul Lavigne, notaire à Montastruc-la-Conseillère.

"[...]

[Désignation]: sur la commune de La Salvetat-Saint-Gilles, une propriété comprenant : une très vaste bâtisse dite "Le Château" en état de grand délabrement et de fissure devenue inhabitable ; une maison d'habitation, terres agricoles et bois, le tout figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Contenance
AC	45	Château	4 ha 38 a 96
AC	46	Château	-----88 a 47 ca
AC	48	impasse des Capitouls	-----39 a 36 ca
AC	49	Château	-----23 a 80 ca
AC	50	Château	2 ha 07 a 12 ca
AD	17	Château	1 ha 00 a 58 ca
AD	19	Château	-----05 a 75 ca
AD	20	Château	2 ha 05 a 81 ca
AD	21	Château	1 ha 34 a 39 ca
AD	22	Château	-----70 a 79 ca
AD	23	Château	-----08 a 15 ca

AD 24 Château -----29 a 83 ca
Soit une contenance totale de 13 ha 53 a 01
[...]"

[Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau, volume 94P n°1784,
transcription du 21 février 1994]

19 septembre 1994

Vente d'une parcelle de terrain par Marie-Antoinette Gaillard, veuve de Maurice-Auguste Marty, demeurant à La Salvetat-Saint-Gilles, usufruitière, Martine-Françoise-Marie de Laburthe, demeurant à La Salvetat-Saint-Gilles, nue-propriétaire, et Bernard-Maurice-André-Marie de Laburthe, demeurant à La Salvetat-Saint-Gilles, nue-propriétaire, à René-Maxime-Richard Blau, demeurant à Villeneuve-Tolosane, devant Me Robert François, notaire à Bouloc (Haute-Garonne).

"[...]

[Désignation] : une bande de terrain destinée à être rattachée à la propriété contiguë de l'acquéreur, sise commune de La Salvetat Saint-Gilles (Haute-Garonne), au lieu dit "Château" figurant à la matrice cadastrale rénovée de ladite commune sous le n°134 de la section AC, pour une contenance de un are vingt-quatre centiares.

[...]

[Division cadastrale] : il est ici indiqué que la parcelle n°134 de la section AC provient de la division de l'ancien n°50 de la même section d'une contenance cadastrale de 2 hectares 07 ares 12 centiares dont le surplus a formé, savoir : le nouveau n°133 de la section AC pour 1 are 53 centiares qui doit faire l'objet d'une vente à la société Foncier Conseil suivant acte à recevoir par le notaire soussigné en suite des présentes ; et le nouveau n°135 e la section AC, pour 2 hectares 04 ares 35 centiares qui reste la propriété du vendeur.

[...]"

[Conservation des Hypothèques de Toulouse, Deuxième Bureau, volume 94P n°8782,
transcription des 18 novembre 1994 et 30 janvier 1995]

29 juin 2006

Inscription du château de La Salvetat-Saint-Gilles sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, à titre conservatoire, la CRPS s'étant prononcée "en faveur d'un classement".

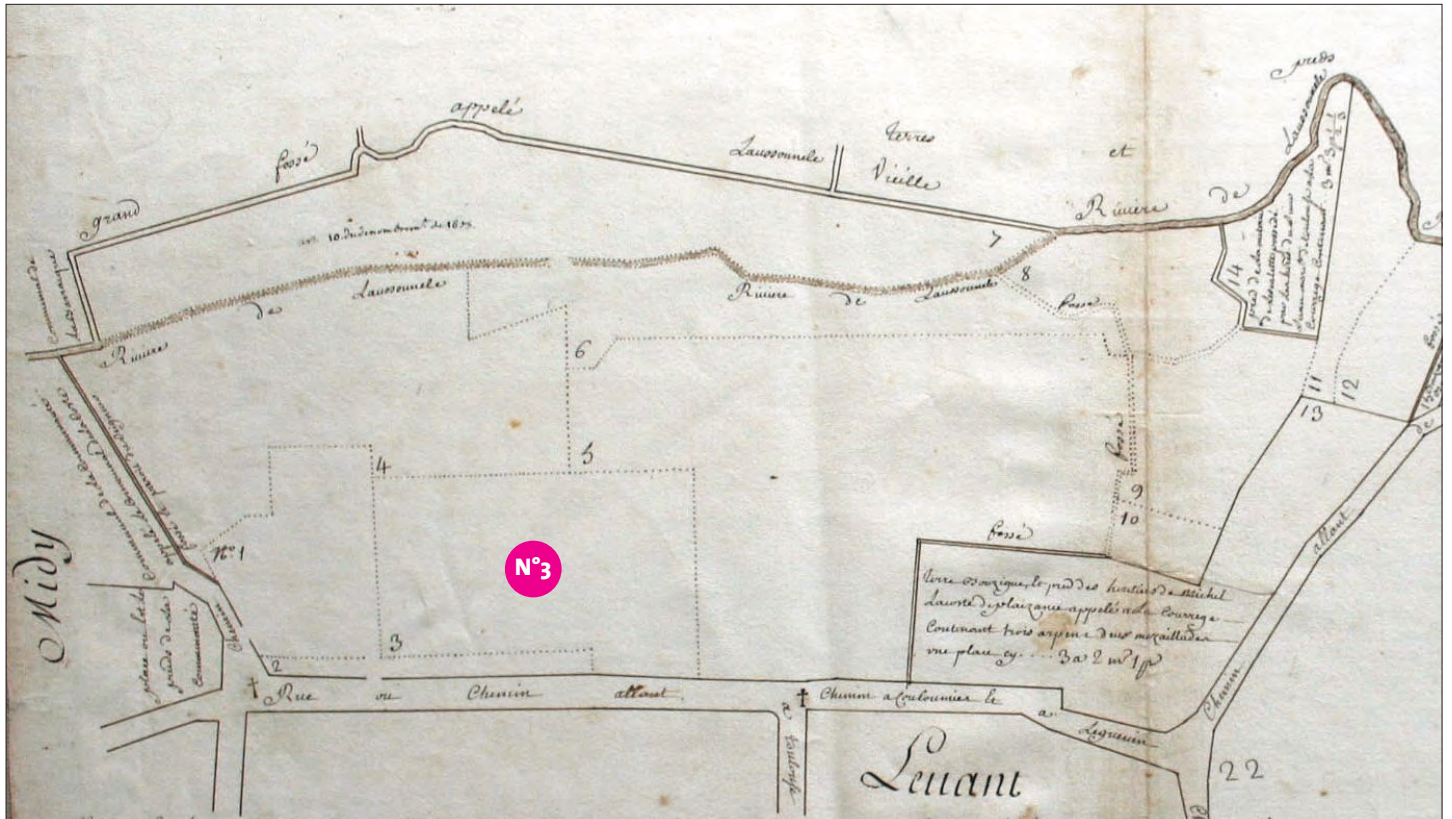
[Communication Laburthe & DRAC-CRMH Midi-Pyrénées]



RECUEIL
DE L'ICONOGRAPHIE



Plans généraux du château et de ses abords

**PLANCHE 1**

« Plan géométrique dans lequel est le château de La Salvetat Saint-Gilles appartenant à Messire de Cèles, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur dudit lieu de La Salvetat [...] »,
Blès, arpenteur juré,
30 mai 1732.
Détail.

> **Légende du plan :**

« N°1 est l'emplacement du château de La Salvetat Saint-Gilles, offices, basses-cours, fosses dudit château, emplacement de glacière et allées de l'entrée, du clervoie appartenant à Messire de Cèles, conseiller au parlement de Toulouse, seigneur dudit lieu de La Salvetat et autres places, contenant [...] : 1 a 2 m 3 p.

N°2 est le vivier dudit seigneur, contenant [...] : 0 a 1 m 3 p.

N°3 est le jardin avec ses allées dudit seigneur, contenant [...] : 3 a 1 m 1 p.

N°4 est le bois appelé la garenne du château dudit seigneur, contenant [...] : 5 a - m - p.

N°5 est vigne avec ses allées dudit seigneur, contenant [...] : 7 a 1 m 3 p 3/4.

N°6 est terre partie complantée d'arbres pommiers dudit seigneur, contenant [...] : 1 a 3 m 4 p 3/4.

N°7 est un pré dudit seigneur appelé le pré du moulin de l'eau, contenant [...] : 4 a 3 m 5 p 1/4.

N°8 est un pré dudit seigneur appelé la courrège, contenant [...] : 1 a 1 m 3 p.

[...] »



PLANCHE 2

« Plan géométrique dans lequel est le château de La Salvetat Saint-Gilles appartenant à Messire de Célès, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur dudit lieu de La Salvetat [...] », [Blès, arpenteur juré, 30 mai 1732].
Détail.

➤ « Jardin Potager » : actuelle parcelle n°135.
Archives départementales de la Haute-Garonne, PA 229A [cliché RÉA].

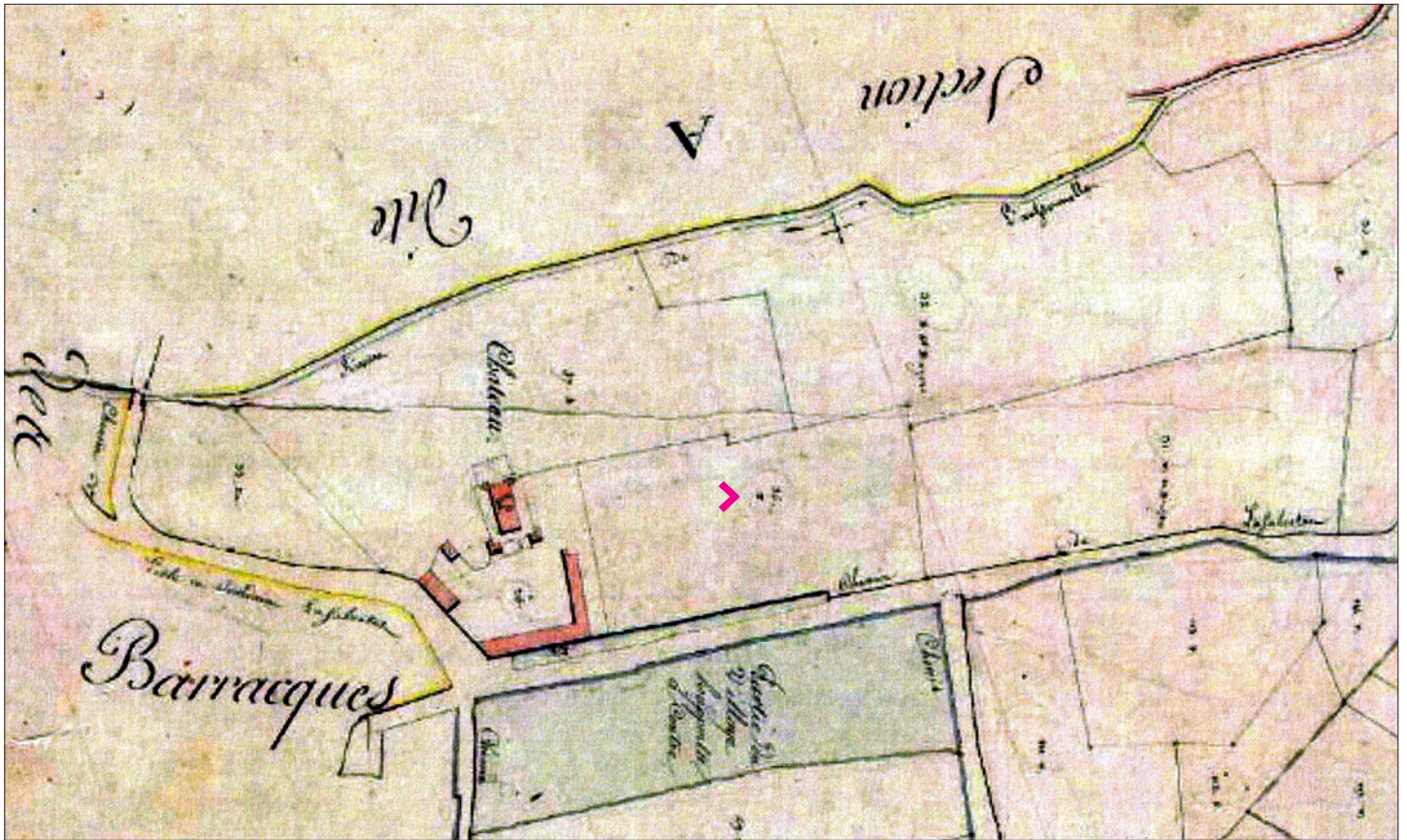


PLANCHE 3

« Commune de La Salvetat. Section B1 du Village »,
s.d. [1832].

> *Nature de culture des différentes parcelles :*

- n°28 (château) : Bois
- n°29 (château) : Pré
- n°30 (château) : Bois
- n°31 (château) : Vigne
- n°32 (château) : Bois/Pâturage
- n°34 (château) : Bâtisse/Sol
- n°35 (château) : Bâtisse et cour
- n°35 (château) : Sol
- **n°36** (château) : Terre
- n°37 (château) : Bois/Pâturage
- n°39 (château) : Vivier

Archives départementales de la Haute-Garonne, 3P 4712 & 8480
[cliché RÉA].

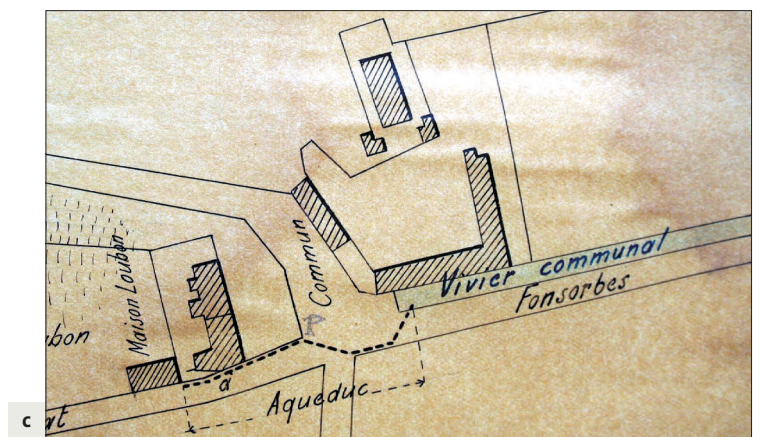
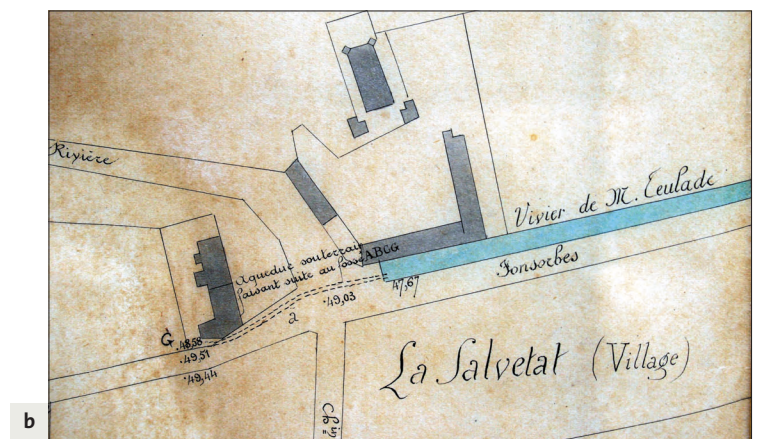
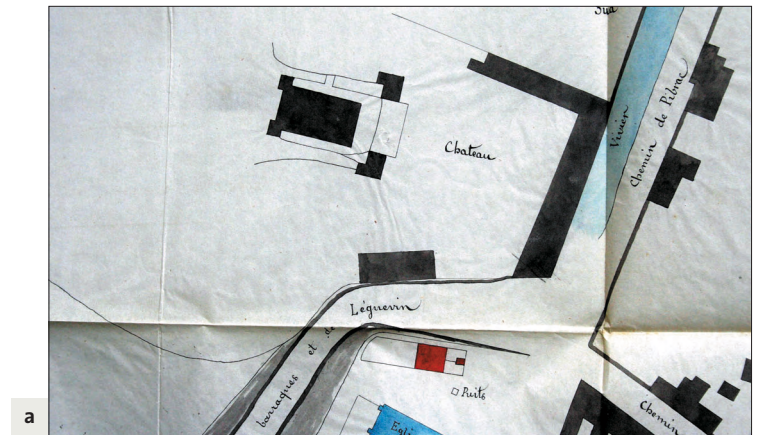


PLANCHE 4

a - « Département de Haute-Garonne. Arrondissement de Toulouse. Commune de La Salvetat Saint-Gilles. Projet d'une maison d'école pour les deux sexes, avec salle pour mairie. Plan d'ensemble d'une partie du village de La Salvetat Saint-Gilles », Lapenne, architecte, 30 juillet 1864. Détail.

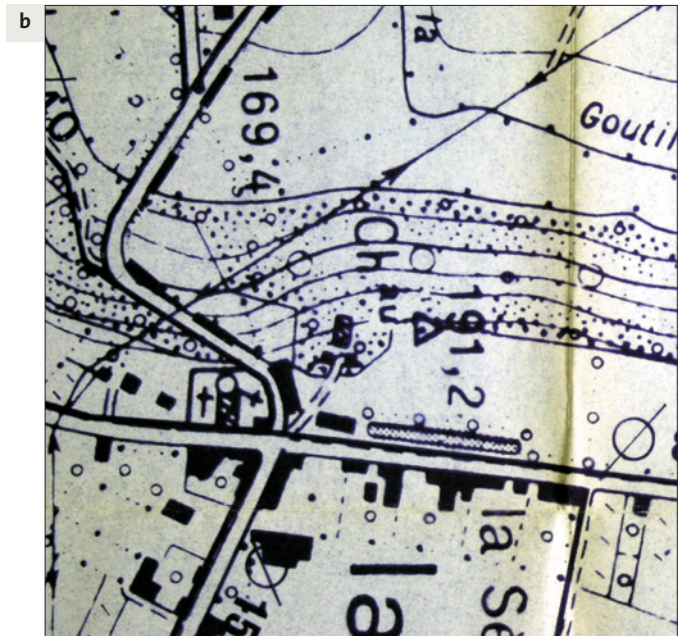
b - « Ponts-et-Chaussées. Service hydraulique. Ruisseau de l'Aussonnelle. Fossé de Las Costes. Réclamation de M. le Maire. Plan et profils », 24 août 1885. Détail.

c - « Ministère de l'Agriculture. Département de la Haute-Garonne. Service hydraulique. Bassin de l'Aussonnelle. Fossé du chemin vicinal n°1 de la commune de La Salvetat », plan joint au rapport du 18 mai 1910. Détail.

Archives départementales de la Haute-Garonne, 2O 1286 & 3S 114 [clichés RÉA].



a



b

PLANCHE 5

a - « Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.
Haute-Garonne. La Salvetat Saint-Gilles.
Plan topographique régulier »,
Lacaze, Géomètre-Expert,
1957.

b - « Département de la H.Garonne. DDA.
Plan d'Occupation des Sols »,
1975.

Centre des Archives Contemporaines, 790744, article 207 [clichés RÉA].



PLANCHE 6

« Direction Générale des Impôts. Service du cadastre.
Extrait du plan cadastral informatisé »,
29 décembre 2005.
Détail.

➤ *Actuelle parcelle n°135.*

Documentation Agence d'architecture Sutter & Taillandier.



Vues anciennes du château et de ses dépendances

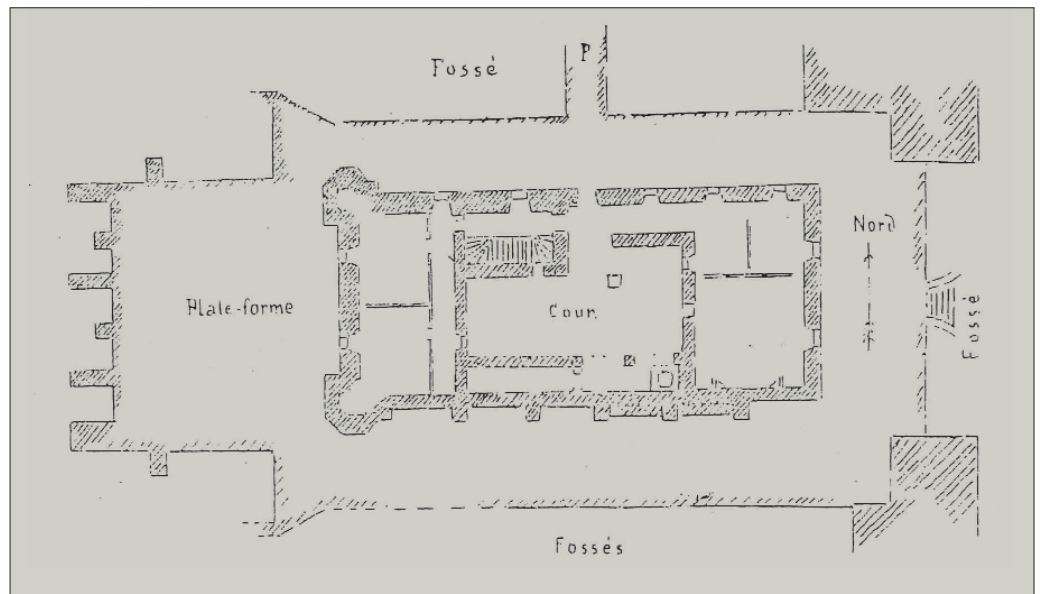


PLANCHE 7

« Château de La Salvetat Saint-Gilles. Canton de Leguevin »,
Edmond Cabié,
1881.
Détails : « Église et château, vus du Sud » & « Plan terrier ».
Archives de la Société Archéologique du Midi de la France,
Documentation DRAC-CRMH Midi-Pyrénées.



PLANCHE 8

« Château de La Salvetat Saint-Gilles. Canton de Leguevin »,
Edmond Cabié,
1881.

Détails : « Façades du Sud et de l'Est »
& « Vue des façades Nord et Ouest ».

Archives de la Société Archéologique du Midi de la France,
Documentation DRAC-CRMH Midi-Pyrénées.

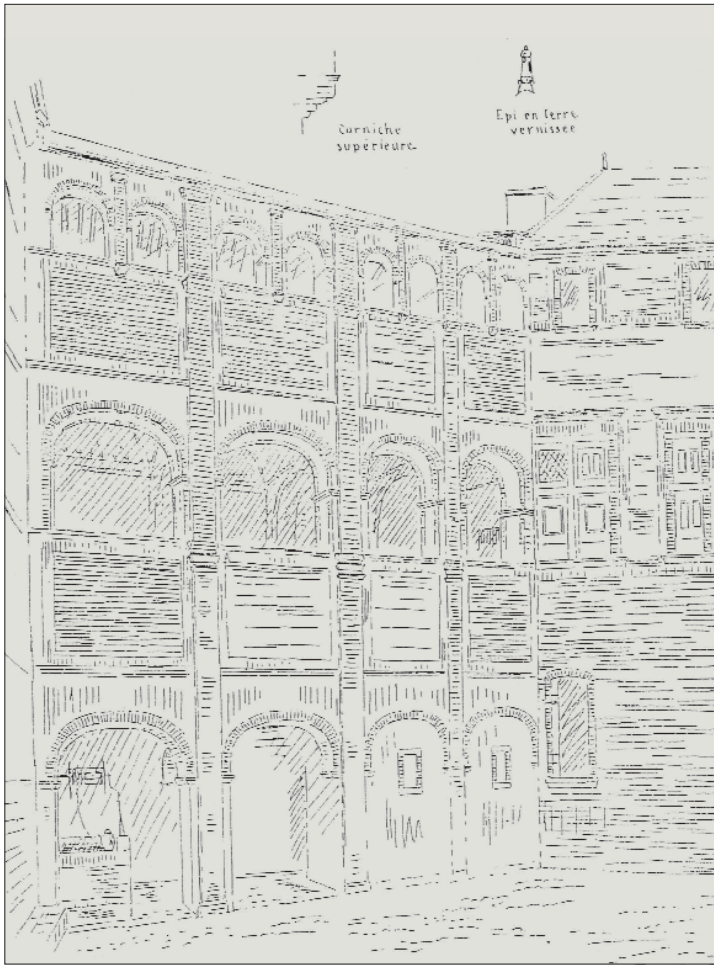


PLANCHE 9

« Château de La Salvetat Saint-Gilles. Canton de Leguevin »,
Edmond Cabié,

1881.

Détails : « Façades intérieures (côtés Sud et Ouest) »
& « Façades du N. et de l'E à l'intérieur ».

*Archives de la Société Archéologique du Midi de la France,
Documentation DRAC-CRMH Midi-Pyrénées.*

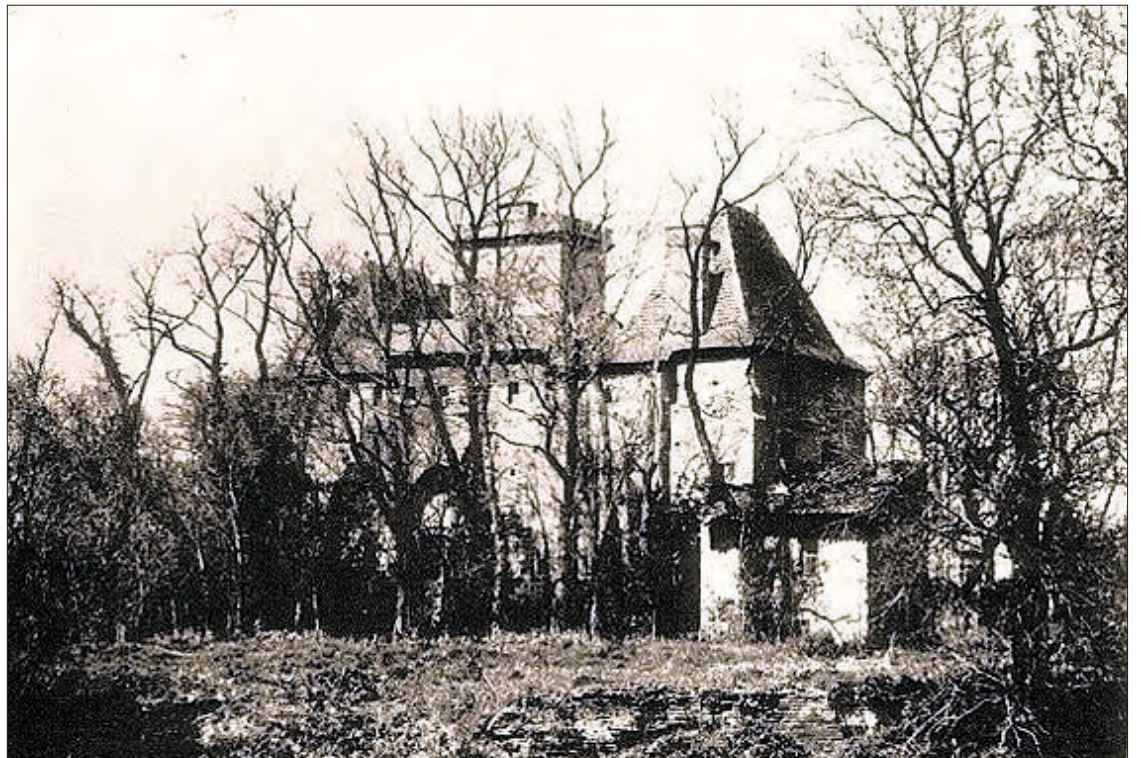


PLANCHE 10

« La Haute-Garonne. La Salvetat. Le château »,
façade Nord et façade Sud, cartes postales,
1911 et s.d. [vers 1910].
Archives départementales de la Haute-Garonne,
26Fi 31 642 [cliché ADHG]
& Documentation, site web la-salvetat-saint-gilles.com.

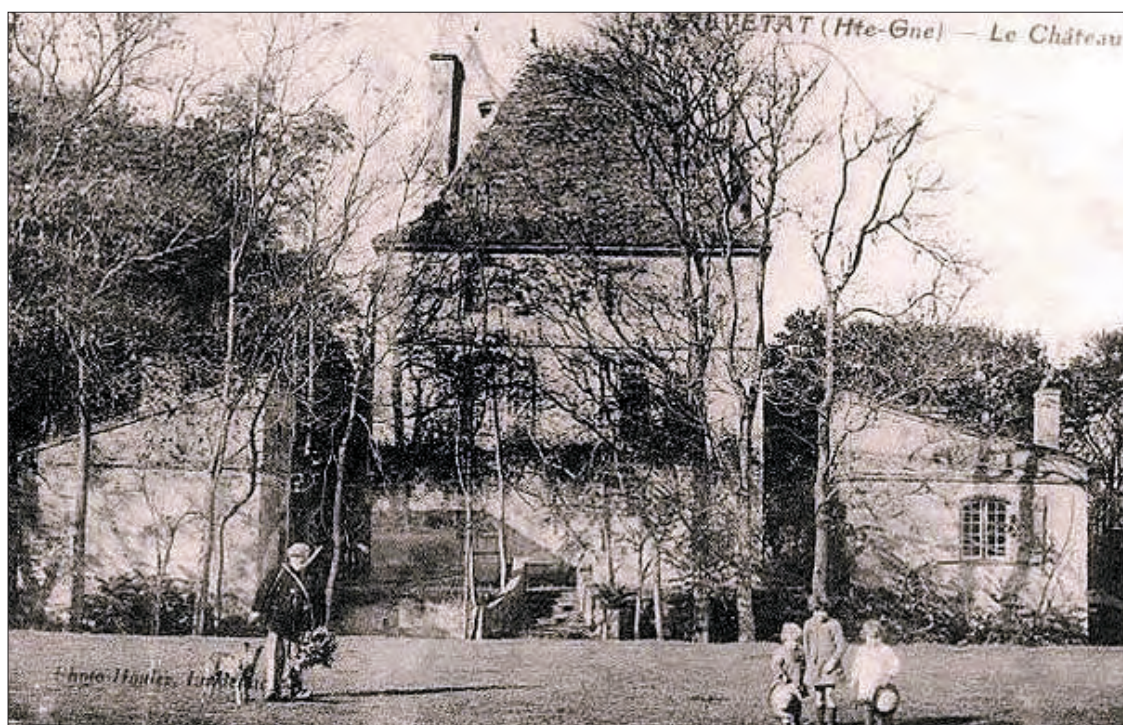


PLANCHE 11

« La Salvetat. Le château »,
façade Est, cartes postales,
1911 et s.d. [vers 1910].

Documentation, site web la-salvetat-saint-gilles.com.



PLANCHE 12

Les bâtiments des communs et l'entrée du château,
photographies,
s.d. [milieu du XXe siècle].

Documentation, site web la-salvetat-saint-gilles.com.



PLANCHE 13

« La Salvetat. Hte-Garonne. Rue du Vivier »,
le vivier communal, comblé au milieu du XXe siècle
et remplacé par un parking,
photographies,
s.d. [début et milieu du XXe siècle].

Documentation, site web la-salvetat-saint-gilles.com.



Reportage actuel



PLANCHE 14

Vues aérienne actuelle du domaine du château de La Salvétat Saint-Gilles, enserré entre l'ancienne route de Pibrac (aujourd'hui D-82) et le coteau boisé descendant abruptement vers l'Aussonnelle, novembre 2006.

Documentation, site web google-earth.



PLANCHE 15

Le pont conduisant à l'entrée du château,
le fossé et la terrasse, côté Nord,
septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 16

La façade Nord,
septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 17

La façade Ouest,
septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 18

La façade Sud,
septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 19

La façade Est,
l'escalier menant à la terrasse de circulation
et les deux pavillons donnant vers le village,
septembre 2006
[clichés RÉA].

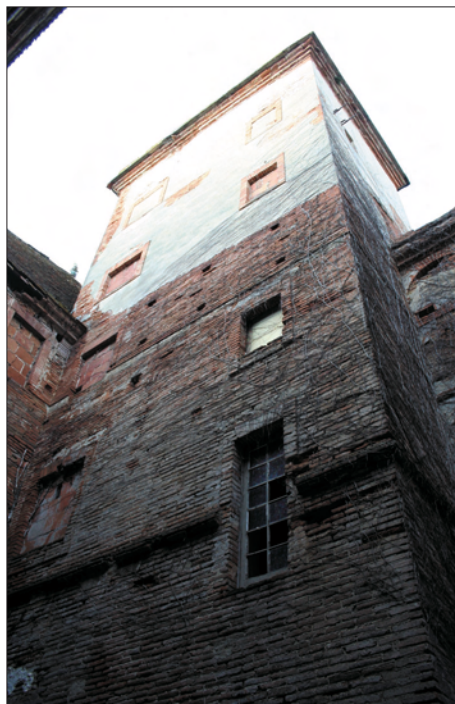


PLANCHE 20

La cour intérieure,
septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 21

La galerie du premier étage et ses peintures,
septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 22

La galerie du deuxième étage
et les vestiges des éléments défensifs, côté Sud,
septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 23

Le coteau boisé descendant vers l'Aussonnelle, côté Ouest,
septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 24

Le parking municipal à l'emplacement de l'ancien vivier communal et des communs du château, et la parcelle n°135, le long de l'ancienne route de Pibrac (D-82), septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 25

La parcelle n°135, comprise entre le chemin d'accès actuel au château (Sud), la route départementale (Est), le lotissement créé en 1994 à l'extrémité de la propriété (Nord) et le coteau boisé (Ouest), septembre 2006
[clichés RÉA].



PLANCHE 26

La parcelle n°135, vue Nord-Sud, vers le château,
septembre 2006
[clichés RÉA].



LISTE DES RÉFÉRENCES

Sources

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE HAUTE-GARONNE

Séries anciennes

Série C

1C 3010.

Insinuations

Registre 29, f° 201v°-203v°.

Registre 28, f° 554v°-556v°.

Registre 27, f° 192-197.

Registre, f°.

Registre, f°.

Registre 32, f° 1v°-4.

Registre 33, f° 68v°-70.

Registre 34, f° 6-7v° & 397-398.

Registre, f°.

Registre 36, f° 1v°-4v°.

Registre, f°.

Registre, f°.

Série E

1E 141.

1E 245.

Fonds domanial

Il 112, p. 117.

Il 170, p. 1257 & 1261.

Il 174, p. 441.

Il 216, p. 1008.

Séries modernes

Série O

2O 1286.

Série P

3P 8481.

3P 8482.

3P 8483.

Série Q

Domaines

Q 529.

Q 598.

Q 688.

Hypothèques

4Q3 2225.

4Q3 2032, n°31.

Série S

3S 114.

Série U

U 1175.

Monographies d'instituteur

La Salvetat-Saint-Gilles, Br 4°306.

Séries graphiques

PA 229 : "Plan géométrique du moulon...", 1732.

PL 38(6) : "Plan topographique régulier...", 1957.

3P 4712 : Plan cadastral napoléonien de La Salvetat, 1832.

26Fi 31 641-642 : Cartes postales.

Minutier des notaires

3E 2098.

3E 4200.

3E 4468.

3E 5897.

3E 6093.

3E 9811.

3E 10930.

3E 11870, n°13466.

3E 11835, n°3767.

3E 11846, n°5416-5419,

3E 21522.

3E 33646.

3E 38400.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LA SALVETAT-SAINT-GILLES

Inventaire ADHG

Série S

1 : "Plan de la seigneurie de La Salvetat...", 1784 [déficit].

ARCHIVES NATIONALES

Séries anciennes

Série J

JJ 21.

Cartes et Plans

Série NN

NN 244.

CENTRE DES ARCHIVES CONTEMPORAINES

Versement 790744
Article 207.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Cabinet des Estampes

Topographie de la France : néant.
Cartes postales.

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE

Transcriptions
Volume 3821, n°36
Volume 3866, n°6.
Volume 5674, n°9.
Volume 5903, n°5.
Volume 94P, n°1784.

Volume 94P, n°2034.
Volume 94P, n°8782.

INSTITUTIONS DE TOULOUSE

La Bibliothèque Municipale de Toulouse, le Centre de l’Affiche, le Musée du Vieux Toulouse, le Muséum d’Histoire Naturelle et le Musée Paul-Dupuy, interrogés, ne détiennent aucun document graphique sur le château de La Salvetat-Saint-Gilles.

DRAC-CRMH MIDI-PYRÉNÉES

Dossier de protection CRPS.

DOCUMENTATION LABURTHE

Dossier documentaire.

Bibliographie

Biographie toulousaine ou dictionnaire historique, t. II, Paris, 1823.

Alphonse BRÉMOND, *Nobiliaire toulousain. Inventaire général des titres probants de noblesse et de dignités nobiliaires*, Toulouse, 1863.

Cl. DEVIC & J. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, Toulouse, 1879, t. VIII, c. 151-152 & t. XII, c. 1065-1070.

Léon DUTIL, *La Haute-Garonne et sa région. Géographie historique*, t. II, "Localités", Paris-Toulouse, 1929, p. 392-394.

"La vie de la Société. Visites et promenades ", *L’Auta*, n°85, août 1936, p. 104-107 [château de La Salvetat, p. 107].

Paul MESPLÉ, "Les mirandes toulousaines", *L’Auta*, n°354, mars 1968, p. 38-42 [château de La Salvetat, p. 41].

André NAVELLE, *Familles nobles et notables du Midi toulousain au XV et XVIème siècles. Généalogie de 700 familles présentes dans la région de Toulouse avant 1550*, Toulouse, 1991-1995, t. I, VI, IX & X.

Monique RABOURDIN, *Condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, 1793-1795*, Paris, 1998, p. 271.

"La Salvetat-Saint-Gilles", *Le Patrimoine des communes de la Haute-Garonne*, Paris, 2000, t. II.

Véronique LAMAZOU-DUPLAN, "Les élites toulousaines et leurs demeures à la fin du Moyen Âge d’après les registres notariés : entre maison possédée et maison habitée ", *Mémoires de la Société Archéologique du Midi*, hors série, 2002, p. 43-45.

Site Internet : la-salvetat-saint-gilles.com.



LISTE DES PLANCHES

PLANS GÉNÉRAUX DU CHÂTEAU ET DE SES ABORDS

Planche 1

« Plan géométrique dans lequel est le château de La Salvetat Saint-Gilles appartenant à Messire de Célès, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur dudit lieu de La Salvetat [...] », Blès, arpenteur juré, 30 mai 1732. Détail.

> **Légende du plan :**

« N°1 est l'emplacement du château de La Salvetat Saint-Gilles, offices, basses-cours, fosses dudit château, emplacement de glacière et allées de l'entrée, du clervoie appartenant à Messire de Célès, conseiller au parlement de Toulouse, seigneur dudit lieu de La Salvetat et autres places, contenant [...] : 1 a 2 m 3 p.

N°2 est le vivier dudit seigneur, contenant [...] : 0 a 1 m 3 p.

N°3 est le jardin avec ses allées dudit seigneur, contenant [...] : 3 a 1 m 1 p.

N°4 est le bois appelé la garenne du château dudit seigneur, contenant [...] : 5 a - m - p.

N°5 est vigne avec ses allées dudit seigneur, contenant [...] : 7 a 1 m 3 p 3/4.

N°6 est terre partie complantée d'arbres pommiers dudit seigneur, contenant [...] : 1 a 3 m 4 p 3/4.

N°7 est un pré dudit seigneur appelé le pré du moulin de l'eau, contenant [...] : 4 a 3 m 5 p 1/4.

N°8 est un pré dudit seigneur appelé la courrège, contenant [...] : 1 a 1 m 3 p. [...] »

Archives départementales de la Haute-Garonne, PA 229A [cliché RÉA].

Planche 2

« Plan géométrique dans lequel est le château de La Salvetat Saint-Gilles appartenant à Messire de Célès, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur dudit lieu de La Salvetat [...] », [Blès, arpenteur juré, 30 mai 1732]. Détail.

> « **Jardin potager** » : **actuelle parcelle n°135.**

Archives départementales de la Haute-Garonne, PA 229E [cliché RÉA].

Planche 3

« Commune de La Salvetat. Section B1 du Village », s.d. [1832].

> **Nature de culture des différentes parcelles :**

- n°28 (château) : Bois

- n°29 (château) : Pré

- n°30 (château) : Bois

- n°31 (château) : Vigne

- n°32 (château) : Bois/Pâturage

- n°34 (château) : Bâtisse/Sol

- n°35 (château) : Bâtisse et cour/Sol

- n°36 (château) : Terre

- n°37 (château) : Bois

- n°39 (château) : Vivier

Archives départementales de la Haute-Garonne, 3P 4712 & 3P 8481 [cliché ADHG].

Planche 4

a- « Département de Haute-Garonne. Arrondissement de Toulouse. Commune de La Salvetat Saint-Gilles. Projet d'une maison d'école pour les deux sexes, avec salle pour mairie. Plan d'ensemble d'une partie du village de La Salvetat Saint-Gilles », Lapenne, architecte, 30 juillet 1864. Détail.

b- « Ponts-et-Chaussées. Service hydraulique. Ruisseau de l'Aussonnelle. Fossé de Las Costes. Réclamation de M. le Maire. Plan et profils », 24 août 1885. Détail.

c- « Ministère de l'Agriculture. Département de la Haute-Garonne. Service hydraulique. Bassin de l'Aussonnelle. Fossé du chemin vicinal n°1 de la commune de La Salvetat », plan joint au rapport du 18 mai 1910. Détail.

Archives départementales de la Haute-Garonne, 2O 1286 & 3S 114 [clichés réa].

Planche 5

a- « Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Haute-garonne. La Salvetat Saint-Gilles. Plan topographique régulier », Lacaze, Géomètre-Expert, 1957.

b- « Département de la H. Garonne. DDA. Plan d'Occupation des Sols », 1975.

Centre des Archives Contemporaines, 790744, article 207 [clichés RÉA].

Planche 6

« Direction Générale des Impôts. Service du cadastre. Extrait du plan cadastral informatisé », 29 décembre 2005. Détail.

Documentation Agence d'architecture Sutter & Taillandier.

VUES ANCIENNES DU CHÂTEAU ET DE SES DÉPENDANCES

Planche 7

« Château de La Salvetat Saint-Gilles. Canton de Leguevin », Edmond Cabié, 1881. Détails : « Église et château, vus du Sud » & « Plan terrier ».

Archives de la Société Archéologique du Midi de la France, Documentation DRAC-CRMH Midi-Pyrénées.

Planche 8

« Château de La Salvetat Saint-Gilles. Canton de Leguevin », Edmond Cabié, 1881. Détails : « Façades du Sud et de l'Est » & « Vue des façades Nord et Ouest ».

Archives de la Société Archéologique du Midi de la France, Documentation DRAC-CRMH Midi-Pyrénées.

Planche 9

« Château de La Salvetat Saint-Gilles. Canton de Leguevin », Edmond Cabié, 1881. Détails : « Façades intérieures (côtés Sud et Ouest » & « Façades du N. et de l'E à l'intérieur ».

Archives de la Société Archéologique du Midi de la France, Documentation DRAC-CRMH Midi-Pyrénées.

Planche 10

« La Haute-Garonne. La Salvetat. Le château », façade Nord, et façade Sud, cartes postales, 1911 et s.d. [vers 1910].

Archives départementales de la Haute-Garonne, 26Fi 31 642 [cliché ADHG] & Documentation, site web *la-salvetat-saint-gilles.com*.

Planche 11

« La Salvetat. La château », façade Est, cartes postales, 1911 et s.d. [vers 1910].

Documentation, site web *la-salvetat-saint-gilles.com*.

Planche 12

Les bâtiments des communs et l'entrée du château, photographies, s.d. [milieu du XXe siècle].

Documentation, site web *la-salvetat-saint-gilles.com*.

Planche 13

« La Salvetat. Hte-Garonne. Rue du Vivier », le vivier communal, comblé au milieu du XXe siècle et remplacé par un parking, photographies, s.d. [début et milieu du XXe siècle].

Documentation, site web *la-salvetat-saint-gilles.com*.

REPORTAGE ACTUEL

Planche 14

Vues aérienne actuelle du domaine du château de La Salvetat Saint-Gilles, enserré entre l'ancienne route de Pibrac (aujourd'hui D-82) et le coteau boisé descendant abruptement vers l'Aussonnelle, , novembre 2006.

Documentation, site web *google-earth*.

Planche 15

Le pont conduisant à l'entrée du château, le fossé et la terrasse, côté Nord, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 16

La façade Nord, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 17

La façade Ouest, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 18

La façade Sud, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 19

La façade Est, l'escalier menant à la terrasse de circulation et les deux pavillons donnant vers le village, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 20

La cour intérieure, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 21

La galerie du premier étage et ses peintures, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 22

La galerie du deuxième étage et les vestiges des éléments défensifs, côté Sud, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 23

Le coteau boisé descendant vers l'Aussonnelle, côté Ouest, septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 24

Le parking municipal à l'emplacement de l'ancien vivier communal et des communs du château, et la parcelle n°135, le long de l'ancienne route de Pibrac (D-82), septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 25

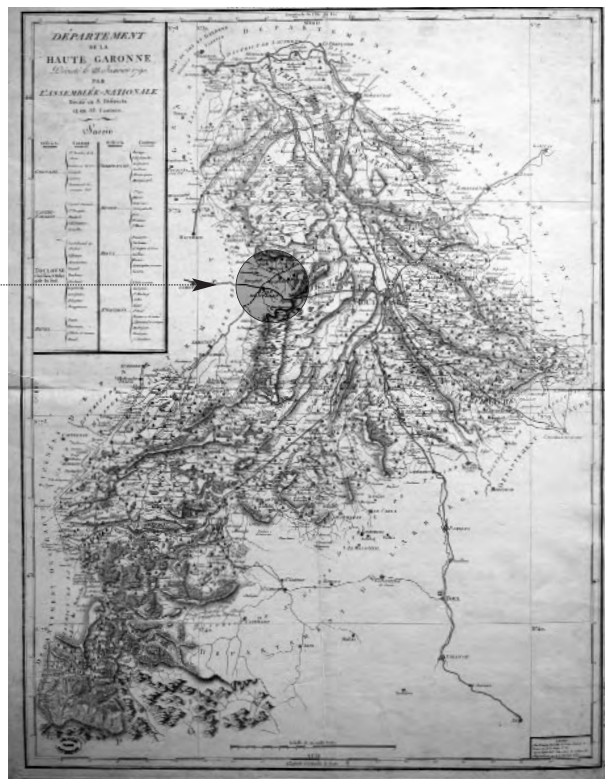
La parcelle n°135, comprise entre le chemin d'accès actuel du château (Sud), la route départementale (Est), le lotissement créé en 1994 à l'extrémité de la propriété (Nord) et le coteau boisé (Ouest), septembre 2006 [clichés RÉA].

Planche 26

La parcelle n°135, vue Nord-Sud, vers le château, septembre 2006 [clichés RÉA].

Cabinet
Valérie-Noëlle Jouffre,
Bernard Patary
et Pascal Simonetti.

CHÂTEAU DE LA SALVETAT



Extrait de l'Atlas national de la France. Département de la Haute-Garonne..., 1790.

Le bilan historique et architectural consacré au château de La Salvetat-Saint-Gilles (Haute-Garonne) a été réalisé à la demande de l'Agence d'Architecture Sutter et Taillandier, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme immobilier. Les recherches menées dans les fonds d'archives et de bibliothèques visaient à réunir le maximum d'informations sur le site et la parcelle n°135, afin de présenter une synthèse de leur évolution.



R É A
24, rue Pierre-Sémard 75009 Paris
Tél.: 01 45 26 06 54
Fax : 01 45 26 06 98
Mél : contact@rea-jps.com
www.rea-jps.com